



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Objectifs de
développement
durable

Intégrer l'ODD 4 – Éducation 2030 dans les politiques et la planification sectorielles



**DIRECTIVES
TECHNIQUES
À L'INTENTION
DES BUREAUX
HORS SIÈGE
DE L'UNESCO**

Éducation
2030 

Intégrer l'ODD 4 – Éducation 2030 dans les politiques et la planification sectorielles

**DIRECTIVES TECHNIQUES À L'INTENTION
DES BUREAUX HORS SIÈGE DE L'UNESCO**

Avant-propos

La mise en œuvre de l'Agenda ODD 4 – Éducation 2030 incombe en premier lieu aux gouvernements, qui reçoivent un soutien coordonné de la part de l'UNESCO et de partenaires sous la forme de conseils stratégiques, d'une assistance technique, d'un renforcement des capacités et d'un suivi des progrès réalisés, aux niveaux mondial, régional et national. Du fait de leur position, les bureaux hors Siège de l'UNESCO sont des maillons essentiels de l'aide apportée à l'échelon national et doivent par conséquent disposer des moyens techniques appropriés pour remplir leur mission.

Les présentes directives visent à offrir aux bureaux hors Siège une base qui leur permette d'apporter l'appui technique adéquat aux autorités nationales dans le cadre de ce processus. À cette fin, différentes situations nationales en termes de besoins et de capacités sont prises en compte, de manière à éviter d'adopter une seule et même approche pour tous. Les pays peuvent être diversement sensibilisés à l'Objectif de développement durable 4 (ODD 4) ou diversement engagés en sa faveur sur le plan politique. Dans tous les cas, l'UNESCO est chargée de s'assurer que l'ensemble des informations utiles relatives à l'ODD 4 – Éducation 2030 sont correctement diffusées et que les autorités et les parties prenantes nationales ne perdent pas de vue son importance. Pour aider les bureaux hors Siège dans cette tâche, l'UNESCO a élaboré et mis à disposition un certain nombre de ressources et de supports – notamment le Guide *Comprendre l'ODD 4 – Éducation 2030*, dont certains extraits figurent ici – et poursuivra ses efforts en la matière.

Il va de soi que le personnel hors Siège devra adapter les directives présentées ici aux réalités du pays dans lequel il est affecté. C'est pourquoi le présent document contient un grand nombre de ressources et d'indicateurs qui peuvent être associés ou modulés selon le contexte de chaque pays. Dans le même temps, le personnel hors Siège est invité à solliciter des orientations techniques supplémentaires auprès du bureau régional correspondant, qui bénéficie de l'appui des services du Siège et du soutien des instituts spécialisés.

Les présentes directives constituent une première tentative de fournir des orientations et des ressources spécifiques permettant aux bureaux hors Siège d'aider les États membres sur le plan technique. Après une première évaluation, à laquelle l'ensemble du personnel hors Siège est invité à participer, les directives seront affinées afin de les rendre encore plus adéquates et utiles. Elles seront également assorties d'autres supports pour faire en sorte que l'UNESCO joue son rôle d'institution des Nations Unies chef de file sur le terrain.

David Atchoarena

Directeur de la Division de l'UNESCO
pour les politiques et les systèmes
d'apprentissage tout au long de la vie

Jordan Naidoo

Directeur de la Division de l'UNESCO pour
l'appui et la coordination de l'Agenda
Éducation 2030

Remerciements

Ce travail est le fruit d'une collaboration du Siège de l'UNESCO, des bureaux régionaux, de l'Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IIPE), ainsi que de plusieurs membres du personnel de l'UNESCO disposant d'une longue expérience dans le domaine de la planification et des politiques éducatives.

Sobhi Tawil (Siège) et son équipe ont fourni d'utiles observations et suggestions pour assurer l'harmonisation avec les autres documents d'orientation de l'UNESCO sur l'ODD 4, notamment le Guide *Comprendre l'ODD 4 – Éducation 2030*, dont certains extraits ont été adaptés dans le chapitre portant sur l'approche stratégique de la mise en œuvre de l'ODD 4 au niveau des pays.

Satoko Yano (Bangkok) a rédigé le chapitre sur les lacunes en matière de politiques, avec la participation de Megumi Watanabe (Siège), qui a également établi la liste des ressources à l'Annexe 2, complétée et révisée ultérieurement par Khadim Sylla (IIPE) et le centre de documentation de l'IIPE.

Le chapitre sur la formulation des priorités politiques et des stratégies a été rédigé par Lily Neyestani-Hailu (Dakar), d'une part, et Hilaire Mputu (Siège), d'autre part, avec la participation de Robert Parua (Beijing). Les propositions relatives aux simulations, aux projections et à l'estimation des coûts ont été rédigées par Claude Akpabie (Kingston) et le chapitre sur le suivi et l'évaluation par Nyi Nyi Thauung (Islamabad). Philippe Maalouf (Rabat) a fourni certaines des contributions utilisées dans le chapitre qui indique comment l'UNESCO peut appuyer les États membres. Said Ould Voffal (Institut de statistique de l'UNESCO, ISU) a enrichi le texte de commentaires et d'indicateurs utiles. Florence Migeon et Justine Sass (Siège) ont révisé le projet en portant une attention particulière aux questions d'inclusion et de genre. Francesc Pedró (Siège) a coordonné le processus de rédaction et finalisé le document.

Plusieurs versions des directives ont été soumises à l'avis du Groupe de coordination technique sur les politiques et la planification de l'éducation à l'échelle du système à l'horizon 2030, mis en place par la Division pour les politiques et les systèmes d'apprentissage tout au long de la vie et conduit par son Directeur, David Atchoarena, en étroite coopération avec la Division pour l'appui et la coordination de l'Agenda Éducation 2030, dirigée par Jordan Naidoo. Ce Groupe de coordination technique était composé de Cecilia Barbieri (Santiago), Gwand-Chol Chang (Dakar), Maki Hayashikawa (Bangkok), Yayoi Segi-Vitchek (Beyrouth), Sobhi Tawil et Astrid Gillet (Siège), Anton de Grauwe et Dorian Gay (IIPE) ainsi que de Said Ould Voffal (ISU).

Table des matières

Avant-propos	3
Remerciements	4
1. Introduction	7
2. Approche stratégique de la mise en œuvre de l'ODD 4 au niveau des pays	9
2.1. Inscrire les engagements en faveur de l'ODD 4 dans le contexte national	9
2.2. Caractéristiques essentielles de l'ODD 4 et implications pour le développement de l'éducation	11
2.3. Intégrer les engagements de l'ODD 4 : principes stratégiques	12
2.4. Transposer les engagements mondiaux au niveau des pays : principes stratégiques et premières mesures	13
2.5. Coordonner les partenaires	15
3. Domaines clés de l'assistance technique offerte par l'UNESCO en matière de politiques et de planification à l'échelle du système	17
3.1. Recenser les lacunes en matière de politiques en se fondant sur une analyse du secteur de l'éducation au regard de l'ODD 4 – Éducation 2030	18
3.2. Reformuler les priorités politiques et les stratégies	20
3.3. Recourir à des simulations et à des projections en vue de la planification, y compris l'estimation des coûts	25
3.4. Améliorer le système de suivi et d'évaluation	27
4. Comment l'UNESCO peut-elle aider les États membres à intégrer l'ODD 4 – Agenda Éducation 2030 dans les politiques et la planification sectorielles ?	33
4.1. Domaines d'action des bureaux hors Siège	33
4.2. Exemples d'initiatives que les bureaux hors Siège peuvent suggérer au gouvernement	34
4.3. Exemples d'initiatives que les bureaux hors Siège peuvent suggérer aux parties prenantes non gouvernementales	37
4.4. Travail de coordination avec les autres organismes des Nations Unies et les partenaires	38
4.5. Auprès de qui obtenir un appui technique au sein de l'UNESCO	39

5.	Ressources techniques	41
5.1.	Recommandations aux bureaux hors Siège	41
5.2.	Ressources techniques disponibles	42
Annexe 1.	Propositions de questions directrices permettant d'examiner les plans, politiques et programmes existants	43
Annexe 2.	Outils et ressources visant à faciliter le travail d'élaboration des politiques et de planification au regard de l'ODD 4	56

1. Introduction

Comparé à l'Éducation pour tous (EPT), il apparaît clairement qu'en matière de développement de l'éducation, l'accent s'est globalement déplacé de la scolarisation vers un apprentissage inclusif, équitable, efficace et pertinent, tel qu'énoncé dans l'Agenda ODD 4 –Éducation 2030. Il convient également de noter que l'Agenda établit clairement que l'apprentissage peut avoir lieu à tout moment de la vie (apprentissage tout au long de la vie) et que les cibles de l'ODD 4 concernent par conséquent tous les niveaux de l'éducation, formelle et non-formelle (ensemble du secteur). Autre trait essentiel : le nouvel Agenda réaffirme le droit à l'éducation pour tous, considère l'éducation comme un bien public et reconnaît ses effets positifs sur la société au-delà des progrès économiques et du développement national, tout en mettant l'accent sur le rôle décisif de l'éducation dans le développement durable. Il faut également garder à l'esprit que l'ODD 4, ambitieux et universel, conserve néanmoins une certaine souplesse. Les pays, quel que soit leur contexte de développement, sont encouragés à adapter et à transposer ces objectifs mondiaux en fonction de leurs situations nationales et sous-nationales particulières.

Pour atteindre les objectifs de l'Agenda ODD 4 – Education 2030, il est attendu des États membres qu'ils traduisent les cibles mondiales en objectifs nationaux réalisables en fonction de leurs priorités éducatives, de leurs stratégies et plans de développement nationaux, du mode d'organisation de leur système éducatif, de leur capacité institutionnelle et de la disponibilité des ressources. Les bureaux hors Siège sont donc appelés à jouer un rôle important dans le soutien technique apporté aux États membres. À cet égard, les présentes directives techniques visent à aider les bureaux hors Siège et leurs spécialistes en éducation en leur proposant :

1. des orientations générales permettant d'analyser les objectifs et les cibles de l'ODD 4 – Éducation 2030 et leurs implications éventuelles pour l'élaboration, la planification et la gestion des politiques sectorielles ;
2. des méthodologies et des outils permettant de recenser les lacunes en matière de politiques et de capacités afin que l'Agenda ODD 4 – Éducation 2030 puisse s'appliquer au contexte national ;
3. des approches permettant de définir et de favoriser la corrélation entre les politiques éducatives nationales et les autres ODD, dans un sens et dans l'autre.

Les bureaux régionaux, le Siège et les instituts spécialisés de l'UNESCO apportent un appui technique aux bureaux hors Siège, tout en favorisant la coordination et l'articulation de l'ODD 4 – Éducation 2030 avec les plans, politiques et stratégies nationaux, présents ou à venir, relatifs au secteur de l'éducation.

Ces directives présentent, au premier chapitre, une approche stratégique de la mise en œuvre de l'ODD 4 – Éducation 2030 au niveau des pays, qui énonce quelques principes essentiels de l'action des bureaux hors Siège à cet échelon. Au deuxième chapitre, quatre domaines clés de l'assistance technique offerte par l'UNESCO en matière de politiques et de planification sont présentés et examinés, ce qui donne quelques indications pour adapter plus facilement au contexte les activités des bureaux hors Siège en ce qui concerne les politiques et la planification relatives à l'ODD 4 à l'échelle du système. Ces quatre domaines clés s'énoncent comme suit : (a) recenser les lacunes en matière de politiques en se fondant sur une analyse du secteur éducatif au regard de l'ODD 4

– Éducation 2030 ; (b) établir des priorités politiques et des stratégies dans le cadre d'un nouveau cycle de planification ; (c) recourir à des simulations et à des projections pour la planification, y compris l'estimation des coûts ; (d) améliorer le système de suivi et d'évaluation. Le troisième chapitre décrit plus en détail le rôle que peuvent jouer les bureaux hors Siège, en présentant notamment un large éventail d'activités qu'ils peuvent mener eux-mêmes ou proposer aux gouvernements et aux principales parties prenantes, mais aussi développer en coordination avec d'autres institutions du système des Nations Unies, partenaires pour le développement et donateurs. Ce chapitre décrit également les services d'appui qu'ils peuvent recevoir des bureaux régionaux, du Siège et des instituts spécialisés de l'UNESCO. Le dernier chapitre présente des ressources et des outils techniques déjà disponibles et qui sont détaillés dans les deux annexes.

2. Approche stratégique de la mise en œuvre de l'ODD 4 au niveau des pays

Mettre en œuvre l'ODD 4 – Éducation 2030 au niveau des pays demande un effort d'harmonisation des politiques et des plans nationaux avec les cibles et les domaines d'action énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. La mesure dans laquelle l'Agenda ODD 4 –Éducation 2030 pourra être intégré dans les politiques nationales dépendra des priorités stratégiques, de l'engagement, des cycles de planification et des capacités de chaque pays.

2.1. Inscrire les engagements en faveur de l'ODD 4 dans le contexte national¹

Les cibles rattachées à l'ODD 4 sont l'expression de l'engagement mondial pris par tous les pays de garantir à tous le droit à une éducation de qualité tout au long de la vie. Il s'agit notamment de garantir, d'une part, l'accès de tous à un enseignement préprimaire, primaire et secondaire de qualité et, d'autre part, l'égalité des chances dans l'accès à une éducation et à une formation post-secondaires efficaces et de qualité. L'ensemble de ces cibles répond à une même préoccupation centrale : assurer l'égalité des chances en matière d'accès à un apprentissage efficace et adapté.

Elles sont formulées sous la forme de cibles mondiales, soit quantitatives, soit qualitatives :

1. **Cibles mondiales quantitatives** : un certain nombre de cibles de l'ODD 4 illustrent l'engagement mondial renouvelé de rendre universel, d'ici à 2030, l'accès à une éducation de base de qualité pour tous ainsi que l'égalité entre les sexes. Elles correspondent clairement au « programme inachevé de l'EPT ».
 - **cible 4.1** : faire en sorte que tous les enfants et les jeunes puissent suivre un cycle de 12 ans d'enseignement primaire et secondaire de qualité, financé par des fonds publics et gratuit, dont au moins neuf années d'enseignement obligatoire ;
 - **cible 4.2** : faire en sorte que tous les enfants aient accès à des services d'éducation et de protection de la petite enfance et à au moins une année d'enseignement préprimaire ;
 - **cible 4.5** : veiller à l'égalité entre les sexes à tous les niveaux de l'éducation ;
 - **cible 4.6** : faire en sorte que tous les jeunes (les 15-24 ans) sachent lire, écrire et compter.

Malgré des termes de comparaison qui diffèrent selon le contexte, l'engagement mondial commun demeure le même pour tous les pays : universaliser l'accès de tous les enfants et de tous les jeunes à un enseignement préprimaire, primaire et secondaire de qualité et garantir l'égalité entre les sexes dans l'éducation, d'ici à 2030.

¹ Les paragraphes suivants sont extraits et adaptés du Guide de l'UNESCO *Comprendre l'ODD 4 – Éducation 2030*.

2. Cibles mondiales qualitatives : d'autres cibles de l'ODD 4 n'expriment pas un objectif mondial (quantitatif) valable pour tous les pays. Elles servent davantage à donner une orientation générale plutôt qu'à fixer des cibles quantitatives. À ce titre, elles représentent des engagements mondiaux qu'il est nécessaire d'adapter à un contexte et d'inscrire dans les priorités des politiques éducatives nationales. Ces cibles exigent que l'on définisse des cibles quantifiables au niveau national selon une interprétation en contexte de l'orientation proposée.

- **cible 4.3** : garantir un accès élargi et équitable à toutes les formes d'éducation et de formation postérieures à l'éducation de base ;
- **cible 4.4** : permettre d'obtenir des compétences utiles à la vie professionnelle ;
- **cible 4.7** : favoriser un apprentissage utile à l'exercice de la citoyenneté au sein d'un monde globalisé ;
- **cible 4.a** : offrir des cadres d'apprentissage sûrs et inclusifs ;
- **cible 4.c** : garantir le recrutement, la formation, le perfectionnement professionnel et des conditions de travail adéquats pour les enseignants.

Jalons nationaux : qu'il s'agisse de cibles mondiales quantitatives ou qualitatives, les gouvernements nationaux devront intégrer ces engagements mondiaux en faveur de l'ODD 4 dans leurs efforts nationaux de développement de l'éducation. Dans tous les cas, des jalons qualitatifs intermédiaires appropriés devront être définis sur le plan national/local afin de suivre la progression générale par rapport aux objectifs à plus long terme. Ces jalons intermédiaires au niveau national jouent un rôle indispensable pour ce qui est de l'obligation de rendre des comptes, souvent négligée lorsque les cibles sont fixées à plus long terme.

2.2. Caractéristiques essentielles de l'ODD 4 et implications pour le développement de l'éducation

Principales caractéristiques et priorités politiques	Incidences sur le développement de l'éducation
<p>Un agenda universellement pertinent, axé sur la durabilité</p>	<p>Collaboration, coopération et partenariats : en tant qu'agenda universellement pertinent, l'ODD 4 – Éducation 2030 constitue un engagement collectif pris par tous les pays, indépendamment de leur niveau de développement, ce qui se répercute sur les modes de coopération, les partenariats et la coordination entre les parties prenantes, au sein des pays et entre eux.</p> <p>Coordination intersectorielle au niveau des pays : l'imbrication des liens entre les ODD et au sein de ces derniers exige que l'on aille au-delà d'une approche compartimentée de l'éducation. Toute stratégie visant à réaliser l'ODD 4 puis, en dernier lieu, l'ensemble des ODD, devrait s'appuyer sur un mécanisme de coordination intersectorielle en lien avec la coordination plus large des ODD.</p>
<p>Un accès élargi à tous les niveaux de l'éducation, dans le cadre d'une approche d'apprentissage holistique et tout au long de la vie, selon laquelle l'éducation est considérée comme un droit humain fondamental et un bien public</p>	<p>Législation : les engagements en faveur (1) de l'alphabétisation universelle des jeunes, d'une année au moins d'enseignement préprimaire et d'un cycle de 12 années d'enseignement primaire et secondaire public et gratuit (dont 9 années au moins d'enseignement obligatoire) et (2) l'égalité des chances en matière d'accès à l'éducation et à la formation postérieures à l'éducation de base, peut exiger d'ajuster ou de renforcer la législation nationale.</p> <p>Politiques, planification et coordination sectorielles : le fait que l'ODD 4 – Éducation 2030 concerne tous les niveaux de l'éducation formelle et non formelle, ainsi que des apprenants issus de toutes les tranches d'âge, impose que l'on adopte une approche véritablement sectorielle en matière de politiques, de planification et de coordination de l'éducation.</p> <p>Reconnaissance, validation et certification de l'apprentissage : l'approche de l'apprentissage tout au long de la vie doit s'appuyer sur un système de reconnaissance, de validation et de certification de l'apprentissage et des compétences obtenus en dehors des établissements d'éducation et de formation formels. Un tel système est essentiel pour créer et proposer des passerelles entre des possibilités d'apprentissage formelles et moins formelles, ainsi qu'entre l'éducation, la formation et la vie active.</p> <p>Financement : l'Agenda ODD 4 – Éducation 2030, dont l'ambition est d'élargir à tous l'accès aux possibilités d'apprentissage tout au long de la vie, fait peser une pression plus forte sur le financement public de l'éducation. Il est nécessaire d'employer avec davantage d'efficacité et d'équité les ressources limitées dont on dispose et de promouvoir une obligation redditionnelle accrue quant à l'usage des ressources publiques destinées à l'éducation. Il est également nécessaire d'augmenter les budgets publics consacrés à l'éducation en renforçant les capacités budgétaires, en nouant des partenariats innovants avec des acteurs non étatiques et en plaidant en vue d'accroître l'aide officielle au développement.</p>

<p>Une attention renouvelée portée à l'équité, à l'inclusion et à l'égalité des genres²</p>	<p>Caractère inclusif de la formulation des politiques et de la concertation en la matière : mettre l'accent sur l'équité suppose une concertation inclusive sur l'action à mener, qui permette aux différents partenaires de mieux faire entendre leur voix dans les processus de prise de décision et de renforcer la légitimité des choix politiques nationaux dans le domaine de l'éducation.</p> <p>Stratégies ciblées : il sera nécessaire, pour garantir l'équité, l'inclusion et l'égalité entre les sexes, de s'appuyer sur des stratégies bien conçues afin de cibler les groupes les plus marginalisés, les plus vulnérables et les plus défavorisés sur le plan de l'accès à des perspectives d'apprentissage de qualité.</p> <p>Suivi : il sera nécessaire de disposer de données plus fiables, plus actualisées et plus détaillées pour suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements de l'ODD 4 – Éducation 2030 du point de vue de l'équité. Renforcer les capacités d'analyse des données concernant la participation et les acquis de l'apprentissage à tous les niveaux sera également nécessaire.</p>
<p>Une attention renouvelée portée à l'efficacité de l'apprentissage</p>	<p>Programmes d'enseignement et formation des enseignants : mettre l'accent sur l'efficacité et la pertinence de l'apprentissage peut nécessiter de réexaminer : les cadres de programmes en place ; les contenus de l'enseignement et de l'apprentissage, la pédagogie, les supports pédagogiques et les pratiques d'enseignement en classe ; les cadres d'évaluation ; la formation et le perfectionnement professionnel des enseignants. Une harmonisation des contenus de programmes, de l'évaluation, de la formation des enseignants, ainsi qu'en matière de direction et de gestion des établissements scolaires sera nécessaire pour parvenir à une approche globale et cohérente des programmes.</p>
<p>Intérêt nouveau porté à la pertinence de l'apprentissage pour la vie professionnelle et la vie civique</p>	<p>Évaluation des acquis de l'apprentissage : mettre l'accent sur l'efficacité et la pertinence de l'apprentissage nécessitera de mettre en place des mécanismes plus justes et plus équilibrés pour mesurer et valider les savoirs, les compétences et les aptitudes au sein d'un plus large spectre d'utilisateurs et de compétences, et par conséquent de faire preuve de davantage de souplesse dans la pratique d'évaluation.</p> <p>Cadres d'assurance qualité et de qualification : l'accent placé sur l'acquisition efficace de compétences et sur la pertinence de l'apprentissage dans la vie professionnelle et la vie civique impose de créer des cadres nationaux d'assurance qualité et de qualification, ou de les renforcer s'ils existent.</p>

2.3. Intégrer les engagements de l'ODD 4 : principes stratégiques

Une série de termes s'emploie souvent de manière interchangeable pour désigner l'intégration de l'ODD 4 : « mise en œuvre », « incorporation », « transposition » et « prise en compte » des objectifs et des cibles de l'ODD 4 dans les plans et politiques nationaux du secteur de l'éducation, ou encore « harmonisation » des politiques et plans sectoriels de l'éducation avec l'ODD 4 et « adaptation » à celui-ci. Quels que soient les termes utilisés, il convient de souligner que compte tenu de sa portée sectorielle, l'ODD 4 ne peut être mis en œuvre de manière distincte et indépendante des efforts nationaux de développement du secteur de l'éducation.

2 Pour consulter une ressource utile sur l'évaluation du degré d'inclusion dans l'éducation, voir : *Combattre l'exclusion dans l'éducation, Guide d'évaluation des systèmes éducatifs pour des sociétés plus inclusives et plus justes*, UNESCO (2010).

Intégrer les engagements en faveur de l'ODD 4 au niveau des pays suppose un effort d'harmonisation et d'adaptation des politiques et de la planification nationales en matière d'éducation aux cibles mondiales et aux priorités stratégiques énoncées dans le Programme 2030. Le degré d'harmonisation des politiques et des plans nationaux avec l'ODD 4 dépendra des priorités stratégiques, des engagements politiques, des cycles de planification et des modalités institutionnelles de chaque pays, ainsi que de leurs capacités humaines, techniques et financières.

Les cibles et les priorités stratégiques relatives à l'ODD 4 doivent s'inscrire dans le cadre des politiques, plans et processus nationaux existants en matière d'éducation. Les efforts déployés pour tenir les engagements de l'ODD 4 ne doivent pas donner lieu à des plans ou à des processus parallèles ou à part. Les engagements stratégiques en faveur de l'ODD 4 ne peuvent pas exister hors des politiques, de la planification et des processus et mécanismes de gestion et de suivi qui existent au niveau national. Les systèmes, processus et mécanismes nationaux en place doivent au contraire être appuyés ou renforcés afin d'être davantage en adéquation avec les engagements mondiaux et mieux adaptés à ceux-ci.

2.4. Transposer les engagements mondiaux au niveau des pays : principes stratégiques et premières mesures

Trois principes stratégiques sont à considérer :

1. **Renforcer les mécanismes de coordination et les plans nationaux d'éducation existants.** Mettre en œuvre l'ODD 4 au niveau des pays ne nécessite pas de plan d'action national particulier en faveur de cet ODD, ni de mécanismes de coordination distincts. Au contraire, cette mise en œuvre doit reposer sur les mécanismes de coordination et les plans du secteur de l'éducation déjà en place et propres au pays. S'il y a lieu et si cela est possible, ces mécanismes devront être renforcés et/ou adaptés afin de mieux satisfaire aux ambitieuses visées des cibles et domaines d'action mondiaux.
2. **Éviter une approche cloisonnée de l'ODD 4.** L'ODD 4 fait partie intégrante du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il convient donc de procéder à sa mise en œuvre de manière intégrée de façon à tenir compte de ses liens avec d'autres ODD, en particulier les cibles touchant à l'éducation associées aux ODD portant sur l'amélioration de la santé, la réduction de la pauvreté, la prévention des inégalités, la promotion de la justice sociale et la contribution à une croissance économique durable.
3. **Établir des liens avec les processus de l'ONU au niveau des pays.** Il convient de bien articuler la coordination nationale de l'ODD 4 sur l'éducation avec les mécanismes plus généraux de coordination, de suivi et d'établissement de rapports mis en place dans le cadre de l'ensemble des ODD. L'UNESCO doit s'impliquer auprès des équipes de pays et dans les processus de l'ONU (dirigés par le Programme des Nations Unies pour le développement, PNUD). Renforcer le partenariat avec l'UNICEF au niveau des pays permettrait par exemple d'accroître la participation de l'UNESCO au sein des équipes de pays des Nations Unies.

Dans la pratique, ces principes stratégiques peuvent se traduire par quelques mesures élémentaires :

- 1. Définir une interprétation commune au niveau des pays :** définir une interprétation du Programme 2030 commune à l'ensemble des parties prenantes est une condition préalable pour transposer les engagements en faveur de l'ODD 4 dans les efforts nationaux de développement de l'éducation, qui suppose que l'on mène des consultations inclusives sur le nouveau programme au sein du secteur de l'éducation et auprès des autres secteurs afin d'assurer une intégration mutuelle de l'éducation et des autres ODD. Il est essentiel de définir cette interprétation commune dans le cadre d'un processus participatif afin d'obtenir l'adhésion de l'ensemble des parties prenantes qui participent au développement du système éducatif national.
- 2. Évaluer le degré de préparation des pays :** sur cette base, il est alors nécessaire d'évaluer le degré de préparation des pays pour ce qui est de traduire les engagements en faveur de l'ODD 4 dans les systèmes éducatifs nationaux. Cela suppose notamment d'évaluer les conditions des systèmes éducatifs nationaux en matière de politiques, de planification, de suivi et de gestion afin de recenser les lacunes par rapport aux engagements et aux ambitions de l'ODD 4 ainsi que les mesures à prendre en vue de renforcer, ajuster et/ou adapter les cadres et processus relatifs aux politiques et à la planification de manière à ce qu'ils tiennent compte des cibles et des engagements du Programme 2030.
- 3. Contexte politique :** le contexte juridique et politique national doit être évalué au regard des engagements politiques mondiaux à l'horizon 2030. Il s'agit d'examiner les cadres législatifs et politiques et de recenser les écarts qui pourraient exister entre le contexte politique national et les engagements mondiaux.
- 4. Contexte de planification :** les possibilités permettant d'intégrer ou de prendre en compte les engagements pour 2030 dans le cadre de la planification nationale doivent être identifiées. Selon les cycles nationaux en matière de politiques et de planification, on peut y parvenir soit par l'élaboration d'un ou plusieurs plans sectoriels ou sous-sectoriels, soit en réadaptant ou en actualisant les plans en vigueur afin de mieux prendre en compte les engagements en faveur de l'ODD 4.
- 5. Suivi et évaluation :** il s'agit d'examiner les cadres nationaux existants de suivi et d'évaluation en vue de mieux respecter les critères du cadre mondial d'indicateurs proposé pour le suivi des progrès relatifs à l'ODD 4.
- 6. Contexte de gestion :** il s'agit d'examiner les processus et mécanismes de coordination sectoriels existants au vu des exigences visées par Éducation 2030 en matière d'inclusion et de transparence à l'échelle du système. Un dialogue entre les partenaires peut également être organisé pour assurer la coordination des efforts déployés pour adapter les engagements en faveur de l'ODD 4 au contexte.

Il s'agit là des premières mesures permettant de traduire les engagements pris pour 2030 au niveau des pays. Dans tous les cas, les efforts entrepris pour traduire les engagements mondiaux en faveur d'Éducation 2030 au niveau des pays doivent être menés par les pays eux-mêmes et susciter leur adhésion. Ils doivent s'inscrire dans le cadre des structures et des processus nationaux d'élaboration des politiques et de planification en matière d'éducation.

2.5. Coordonner les partenaires

Transposer les engagements relatifs à l'ODD 4 dans les efforts nationaux de développement de l'éducation demande de faire appel à un large éventail de partenaires à tous les niveaux et d'assurer leur coordination. Que ce soit à l'échelon mondial, régional ou national, il est essentiel de s'appuyer sur de solides partenariats multipartites relevant de processus plus généraux concernant les ODD afin de transposer avec succès les engagements pris pour 2030 dans les efforts nationaux de développement de l'éducation.

Principes de responsabilisation mutuelle : les principes (i) d'appropriation par les pays, (ii) d'attention portée aux résultats, (iii) de transparence et (iv) de responsabilité partagée s'appliquent à l'ensemble des partenaires et à tous les niveaux, ainsi qu'à tous les stades des cycles d'élaboration des politiques, de planification et de mise en œuvre. Les partenaires doivent adhérer à ces principes lorsqu'ils collaborent en vue d'apporter leur soutien aux pays. Ces principes sont essentiels pour garantir une responsabilisation mutuelle dans le cadre de la poursuite des engagements communs en faveur de l'ODD 4.

Coordination des partenaires : réaliser les aspirations de l'objectif et des cibles relatifs à l'éducation énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 demande de coordonner à tous les niveaux les efforts de l'ensemble des partenaires concernés. On attend des partenaires, lorsqu'ils appuient les efforts des gouvernements en vue de garantir à tous une éducation inclusive de qualité et des perspectives d'apprentissage tout au long de la vie, qu'ils définissent clairement leurs engagements respectifs et la nature de leur soutien en fonction de leurs propres avantages comparatifs. Compte tenu de la diversité des partenaires pour le développement et du soutien qu'ils sont susceptibles d'apporter, la coordination aux niveaux national, régional et mondial est essentielle.

Coordination au niveau des pays : au niveau des pays, il est possible d'assurer la coordination grâce à toute une variété de mécanismes ou de partenariats existants. La nature et la dynamique des mécanismes de coordination du secteur de l'éducation varient selon les contextes nationaux, très divers. Les engagements relatifs à l'ODD 4 peuvent nécessiter de renforcer et/ou d'adapter les mécanismes existants de façon à ce qu'ils deviennent véritablement sectoriels, inclusifs et dirigés par les pays.

Comité directeur de l'ODD 4 – Éducation 2030 : au niveau international, le Comité directeur de l'ODD 4 – Éducation 2030, constitué par l'UNESCO, représente le mécanisme mondial de gouvernance multipartite de l'ODD 4. Il a pour principal objectif de donner des orientations stratégiques, de passer en revue les progrès accomplis au regard du Rapport mondial de suivi sur l'éducation, de formuler des recommandations à l'intention de la communauté éducative sur les priorités essentielles et les actions clés à mettre en place pour réaliser le nouvel agenda, d'assurer le suivi et le plaidoyer en faveur de financements adéquats, et d'encourager la coordination des activités des partenaires. Le Comité directeur se compose de 34 membres, principalement des États membres mais aussi des institutions co-initiatrices de l'Agenda Éducation 2030 (UNESCO, PNUD, UNFPA, UNHCR, UNICEF, ONU-Femmes, Banque mondiale, OIT), de l'OCDE, du Partenariat mondial pour l'éducation, d'organisations régionales, d'organisations d'enseignants et de réseaux de la société civile.

Mécanismes de coordination aux niveaux régional et sous-régional : la coordination régionale et sous-régionale est indispensable pour appuyer les efforts nationaux et assurer l'harmonisation de l'action menée à l'échelle mondiale et au niveau des pays. Les mécanismes de coordination régionaux doivent, dans la mesure du possible, s'inspirer des mécanismes et

des structures en place et être en conformité avec eux, y compris avec les mécanismes de coordination plus généraux de l'ONU pour le suivi et la présentation de rapports, créés en vue de donner suite aux ODD dans leur ensemble. Les mécanismes de coordination régionaux d'Éducation 2030 sont composés de représentants des institutions co-initiatrices de l'Agenda Éducation 2030, d'organisations régionales, de réseaux régionaux de la société civile, ainsi que d'autres partenaires régionaux et internationaux qui peuvent contribuer à soutenir le développement de l'éducation dans les pays de la région.

Les échelons régional et sous-régional sont décisifs, non seulement pour éclairer le Comité directeur mondial quant aux réalités régionales et aux priorités nationales, mais aussi pour traduire les orientations mondiales fournies par le Comité en action au niveau des pays. Pour garantir une articulation optimale entre le Comité directeur mondial et les réalités des pays, la composition du mécanisme de coordination régional au niveau (sous)régional doit inclure les membres du Comité directeur qui représentent la région concernée.

3. Domaines clés de l'assistance technique offerte par l'UNESCO en matière de politiques et de planification à l'échelle du système

Les pays n'en sont pas tous au même point en ce qui concerne l'intégration de l'ODD 4 – Éducation 2030 dans le développement de l'éducation nationale. Différents scénarios et situations peuvent se présenter en fonction de l'état d'avancement des processus et du calendrier de la planification. Ainsi, un pays peut tout juste entamer l'analyse du secteur en vue d'un prochain cycle des politiques et de planification. C'est alors l'occasion idéale d'ancrer la réflexion sur la signification et les implications précises de l'ODD 4 en ce moment précis pour le pays et de s'assurer que le nouveau cycle de planification prenne en compte le point de vue national sur l'ODD 4. Un autre pays peut en revanche se trouver au milieu du cycle des politiques et de planification et bénéficier d'une moindre marge de manœuvre. Ce pays peut alors trouver des occasions d'ouvrir une réflexion sur l'ODD 4 dans le cadre des examens périodiques du cycle de planification en cours. Les bureaux hors Siège de l'UNESCO doivent déterminer la façon la plus appropriée et utile d'utiliser l'ODD 4 pour améliorer le programme national en cours en matière d'éducation.

Indépendamment du stade auquel se trouve le cycle des politiques et de planification d'un pays, plusieurs domaines clés offrent la possibilité d'utiliser stratégiquement l'ODD 4 et son Cadre d'action, et peuvent susciter l'assistance technique de l'UNESCO à un pays. Ces domaines se résument comme suit :

1. définir une interprétation nationale commune de l'ODD 4 – Éducation 2030 parmi un large éventail de parties prenantes ;
2. recenser les lacunes en matière de politiques en se fondant sur une analyse du secteur de l'éducation au regard de l'ODD 4 – Éducation 2030 ;
3. établir des priorités politiques et des stratégies dans le cadre d'un nouveau cycle ;
4. recourir à des simulations et à des projections en vue de la planification, y compris l'estimation des coûts ;
5. améliorer le système de suivi et d'évaluation.

Une fois encore, il faut comprendre que puisque les pays se trouvent à des stades différents de leur cycle des politiques et de planification, le travail des bureaux hors Siège de l'UNESCO doit être adapté afin de mieux répondre aux besoins présents du pays, en profitant de cette occasion pour réaffirmer l'importance de l'agenda mondial en matière d'éducation. Par conséquent, bien que la liste des domaines d'activité se présente comme un processus logique et rationnel où un domaine d'activité découle du précédent, ce sont les circonstances qui doivent nous indiquer où doit commencer la contribution de l'UNESCO pour qu'elle soit la plus utile.

Plusieurs guides et outils méthodologiques sont disponibles en matière d'analyse du secteur de l'éducation et de développement des capacités. Ces méthodes restent valables dans le contexte de la mise en œuvre de l'ODD 4. Lorsque l'on utilise ces outils, il importe cependant de se concentrer sur les principes clés de l'ODD 4 (l'apprentissage, l'inclusion, l'équité, la pertinence et l'apprentissage tout au long de la vie). Quelques exemples de questions-directrices correspondant aux cibles de l'ODD 4 figurent à l'annexe 1. La note d'orientation n° 2, intitulée *Unpacking SDG4-Education 2030 commitments* (« Comprendre les engagements pris en faveur de l'ODD 4 – Éducation 2030 ») et rédigée par la Section des partenariats, de la coopération et de la recherche (ED/ESC/PCR), apporte également une vue d'ensemble des implications de l'ODD 4 (annexe 2). Étant donné que le chapitre 5 (ressources techniques) présente un inventaire des outils et des méthodologies disponibles en matière de politiques et de planification, les outils et méthodologies qui suivent seront surtout utiles en ce qui concerne l'analyse du secteur de l'éducation, d'une part, et l'analyse des besoins en capacités et le développement des capacités, d'autre part.

Dans ce contexte, les parties suivantes exposent en détail chaque domaine d'activité et contiennent des orientations générales permettant de garantir la cohérence de l'approche de l'UNESCO en ce qui concerne l'assistance technique apportée au niveau local dans chacun de ces domaines.

3.1. Recenser les lacunes en matière de politiques en se fondant sur une analyse du secteur de l'éducation au regard de l'ODD 4 – Éducation 2030

La première étape de préparation de la mise en œuvre de l'ODD 4 dans le cadre du développement de l'éducation au niveau national consiste à inventorier/passé en revue l'ensemble des plans, politiques, stratégies et programmes nationaux relatifs à l'éducation existants et à évaluer la capacité de mise en œuvre au regard de l'ODD 4. Un tel exercice peut aider les bureaux hors Siège à conduire le dialogue avec leurs autorités respectives en matière d'éducation de façon à ce que l'Agenda ODD 4 – Éducation 2030 soit plus pertinent dans le contexte national.

Objectifs

Le principal objectif de cet exercice est de recenser les lacunes en matière de politiques et de capacités dans les systèmes existants de mise en œuvre de l'ODD 4 et de prendre des mesures en vue de remédier à ces lacunes. L'institut de statistique de l'UNESCO (ISU) a effectué un exercice de cartographie autonome visant à estimer les données et sources de données concernant les indicateurs relatifs à l'ODD 4 disponibles en 2015-2016. L'ISU a également organisé plusieurs ateliers régionaux au cours desquels des statisticiens nationaux ont reçu une formation relative au cadre d'indicateurs destiné à Éducation 2030 – une formation complémentaire doit être organisée ultérieurement. Dans la mesure du possible, l'analyse des lacunes en matière de politiques et de capacités doit donc être effectuée en coordination avec les activités de l'ISU. En outre, plutôt que de donner lieu à une analyse sectorielle au sens propre du terme, l'exercice doit aider les États membres à effectuer une analyse rapide de leurs plans, politiques et programmes d'éducation nationaux existants, ainsi que des capacités de mise en œuvre du gouvernement, au regard des cibles de l'ODD 4, afin de déterminer les domaines clés de l'intervention politique et le développement des capacités nécessaire.

Approche

Cet exercice doit reposer sur des consultations inclusives, participatives et approfondies ainsi que sur de vastes campagnes de sensibilisation afin de garantir l'adhésion maximale de l'ensemble des parties prenantes. Cela peut représenter une tâche extrêmement compliquée et ambitieuse, d'autant que l'ODD 4 réaffirme clairement l'importance de l'apprentissage tout au long de la vie, qui nécessite que de nombreux ministères de tutelle travaillent en coordination et en collaboration. Cependant, il est indispensable que les pays soient capables de se situer afin d'être en mesure de fixer leurs objectifs et de déterminer la ligne d'action la plus efficace et la plus efficiente. Il s'agit donc d'un investissement nécessaire qui peut permettre d'économiser d'importantes ressources dans les années qui suivent. En même temps, cet exercice ne doit pas être entrepris isolément. L'analyse des lacunes peut s'intégrer dans les principales activités de planification sectorielle en cours, comme les examens sectoriels conjoints et les examens à mi-parcours, dans la mesure du possible et si le calendrier le permet. L'annexe 1 fournit de nombreux exemples de questions qui peuvent être posées pour mener l'analyse des lacunes.

Cet exercice, lorsqu'il est pleinement mis en œuvre, exige d'importantes ressources financières et humaines. Même un simple examen de la littérature demandera un niveau élevé d'expertise technique. Recenser, examiner et analyser l'ensemble des documents pertinents demande également un temps considérable (voir à l'annexe 1 les éventuelles questions-cadres). Certains pays peuvent avoir besoin d'une expertise technique supplémentaire en raison du manque d'effectifs du gouvernement. Si le pays décide de mener un exercice plus approfondi, comportant des enquêtes et des discussions thématiques de groupe aux niveaux national et sous-national, des ressources supplémentaires seront nécessaires pour mettre l'enquête au point, la diriger, former des enquêteurs, ainsi que pour collecter et analyser les données.

Chaque pays a ses propres impératifs et les bureaux hors Siège sont donc encouragés à participer aux discussions avec les gouvernements afin de définir la façon de procéder la plus pratique. Les possibilités de coopération avec d'autres partenaires pour le développement doivent également être étudiées.

Le cas des pays fragiles et touchés par un conflit

La mise en œuvre de l'ODD 4 représente une tâche ambitieuse pour tous les pays, mais les pays fragiles et touchés par un conflit rencontrent une multitude de difficultés qui rendent la conduite d'une véritable analyse des lacunes particulièrement ardue. Les données sont rarement disponibles, en particulier dans les zones de conflit, alors que ce sont ces zones qui ont le plus grand besoin d'un soutien. Pour des raisons de sécurité, il est parfois impossible de collecter des données et de mener des consultations sur le terrain dans certaines zones les plus touchées. La présence de nombreux organismes de secours et d'ONG dispensant des services éducatifs peut rendre la coordination difficile.

Pour faire face à ces difficultés, l'Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IIEP) a élaboré des lignes directrices en collaboration avec d'autres partenaires pour le développement (voir détails à l'annexe 2). Les collègues des bureaux hors Siège sont encouragés à consulter ces documents lorsqu'ils définissent l'appui à apporter aux pays fragiles et touchés par un conflit.

3.2. Reformuler les priorités politiques et les stratégies

Que ce soit au début d'un nouveau cycle de politiques et de planification ou dans le cadre d'un cycle en cours, il convient de saisir les occasions qu'offre le recensement des lacunes en matière de politiques pour aider à orienter la (re)formulation des politiques au regard des nouvelles cibles de l'ODD 4.

Objectifs

Le principal objectif de ce domaine est d'aider les États membres à reformuler les priorités politiques et les stratégies. Le choix des politiques à mettre en œuvre variera suivant les pays en fonction de plusieurs facteurs, notamment en fonction des cibles de l'ODD 4 et des populations qui ne sont pas suffisamment prises en considération, ou négligées, et leurs propres capacités et priorités nationales en matière de développement. En se fondant sur l'analyse des lacunes (voir partie précédente), les bureaux hors Siège, grâce au soutien technique nécessaire des bureaux régionaux et du Siège, piloteront un processus qui aboutira à des recommandations sur les politiques à mener, de manière à ce que les autorités nationales ou autres parties prenantes occupant une position influente puissent utiliser ces résultats pour transformer véritablement les systèmes et les politiques de l'éducation, autrement dit intégrer comme il convient l'Agenda ODD 4 –Éducation 2030 dans les politiques nationales, en tenant compte de la situation et des priorités locales.

L'ensemble définitif des recommandations sur les politiques à mener visera à :

- mettre les objectifs et les cibles politiques, dans toute la mesure possible, en adéquation avec les engagements et les ambitions liés à l'ODD 4 – Éducation 2030 ;
- étudier les implications potentielles pour les processus de planification stratégique en cours et à venir ;
- étudier les implications potentielles pour la coordination et la gestion du secteur de l'éducation ;
- combler les lacunes en termes de capacités ;
- étudier les incidences en termes de ressources humaines et financières ;
- étudier les possibilités d'intégration et d'action intersectorielle cohérente.

Ces recommandations devront constituer une proposition détaillée et argumentée indiquant pourquoi et comment l'approche politique actuelle (objectifs et cibles) et les priorités définies dans les plans à moyen et long termes en vigueur ont besoin d'être révisées et mises en adéquation avec l'Agenda ODD 4 –Éducation 2030. À cette fin, les recommandations sur les politiques à mener devront comprendre dans la mesure du possible :

- une présentation détaillée des mesures ou des dispositions pratiques spécifiques qu'il convient de mettre en œuvre ;
- un paragraphe de conclusion réaffirmant l'importance de l'action à entreprendre.

Approche

Plusieurs possibilités de procéder à des ajustements s'offrent aux pays mettant déjà en application une politique ou un plan sectoriels, notamment lors des examens sectoriels conjoints, qui servent de plus en plus de plates-formes de révision des politiques et des stratégies, et lors de l'établissement des plans opérationnels annuels ou triennaux, lorsque de nouvelles priorités peuvent être fixées en repensant les stratégies et les priorités politiques et en réorientant progressivement les mesures et les investissements afin que les plans sectoriels relatifs à l'éducation tiennent compte des cibles d'Éducation 2030.

L'UNESCO peut prendre part à ce processus (a) en agissant comme un partenaire technique qui offre son expertise à la demande d'un gouvernement et des partenaires éducatifs locaux ou (b) en tant que membre du Groupe d'éducation local dans le pays hôte. Lorsque l'UNESCO n'a pas d'implantation dans le pays, les bureaux hors Siège sont encouragés à collaborer par le biais des groupes d'éducation locaux afin d'apporter des orientations et un appui, et de participer à la concertation sur la mise en contexte et l'intégration de l'ODD 4 dans les plans sectoriels relatifs à l'éducation.

Figurent ci-après des suggestions de lignes directrices concernant la rédaction des recommandations sur les politiques à mener qui découlent de l'analyse des politiques et des lacunes ainsi que des processus de consultation nationale, en gardant à l'esprit que les situations et les capacités nationales sont très diverses et que cet exercice peut déjà être en cours dans de nombreux pays. L'UNESCO doit coopérer étroitement avec les groupes d'éducation locaux ou d'autres mécanismes de concertation/coordination du secteur lors de la formulation des recommandations et respecter le principe qui consiste à s'appuyer sur les processus existants. Élaborer les recommandations collectivement contribuera à assurer une large concertation, participative et inclusive, ce qui est primordial non seulement pour susciter l'adhésion de l'ensemble des acteurs de l'éducation mais aussi pour garantir que leur soutien et leurs ressources correspondent parfaitement aux politiques recommandées. Ces lignes directrices sont les suivantes :

- 1. Énoncer clairement l'objectif de la recommandation.** La première étape de rédaction d'une recommandation sur les politiques à mener consiste à fixer son objectif. S'agit-il d'introduire une nouvelle législation ou de modifier les lois en vigueur ? S'agit-il de mettre en place une nouvelle stratégie gouvernementale, de modifier l'orientation d'une stratégie existante ou d'améliorer une politique ou un service en place ? Ou bien s'agit-il d'attirer l'attention sur une question particulière telle que les inégalités entre les sexes du point de vue des acquis de l'apprentissage ou la nécessité d'élargir l'accès aux groupes marginalisés en vue d'une éducation inclusive ? Définir clairement l'objectif d'une recommandation sur les politiques à mener en s'appuyant sur des données factuelles et l'analyse est essentiel pour contribuer à peser sur les décisions.
- 2. Définir le public visé.** Si la recommandation prévoit la révision de la stratégie sectorielle, elle pourra s'adresser aux ministres. Si l'objectif est de lever des fonds en faveur du secteur, c'est plutôt à un comité parlementaire ou à des services gouvernementaux que l'on s'adressera. Cependant, dans le contexte actuel du déploiement de l'Agenda ODD 4 – Éducation 2030, le principal public visé devrait être le ministère de l'éducation, qui est chargé de gérer et de coordonner l'élaboration et la mise en œuvre des politiques sectorielles. Néanmoins, il importe également de garder à l'esprit que les principales parties prenantes, par l'influence qu'elles peuvent exercer

sur les décisions politiques, seront concernées par les recommandations proposées. Il s'agit notamment des partenaires pour le développement, des représentants de la société civile, des ONG, des services gouvernementaux, des syndicats d'enseignants, des parents ou encore des communautés.

- 3. Définir avec précision la recommandation, en la rattachant clairement à la ou aux problématique(s) en jeu.** La question qui appelle une décision politique doit être définie de façon aussi détaillée que possible, en s'appuyant directement sur l'analyse ou l'examen du secteur. La recommandation doit être exposée en une phrase claire et concise. Un texte faisant reposer la recommandation sur des données factuelles et la discussion présentera la raison d'être de ladite recommandation. Une rapide analyse de la problématique en jeu se révélera également très précieuse pour les responsables politiques, notamment si elle comprend des informations détaillées sur la stratégie, la législation ou la politique publique qui s'appliquent actuellement et sur les raisons données par l'évaluation/l'analyse pour justifier la nécessité d'un changement. Les recommandations doivent donc se limiter à la question en jeu et à l'évaluation/l'analyse elle-même.
- 4. Proposer des solutions de remplacement lorsque cela est possible.** Lorsque plusieurs approches différentes sont à la disposition des responsables politiques pour traiter un problème, il est utile d'indiquer les avantages et les inconvénients de chacune, en s'appuyant sur l'évaluation/l'analyse ou des données factuelles. Cela facilitera la décision, tout en contribuant à rendre l'évaluation/l'analyse plus convaincante et plus utile pour les responsables politiques.
- 5. Tenir compte des contraintes et de l'environnement économiques présents et à venir pour le secteur et le pays.** Bien souvent, les budgets publics sont très limités en ce qui concerne les dépenses, en particulier lorsqu'il s'agit de dépenses imprévues. Ainsi, même si l'analyse/l'examen sectoriel définit des orientations politiques en mesure de résoudre les problèmes, elles auront peu de chances d'être prises en considération si elles représentent des coûts élevés. Les recommandations doivent autant que possible ne pas avoir d'incidences financières ou démontrer leur viabilité sur le plan économique, c'est-à-dire que l'argent dépensé aujourd'hui permettra d'économiser demain d'importantes dépenses publiques. Une recommandation qui aurait des effets positifs tout en réduisant les coûts a de grandes chances d'être bien accueillie.
- 6. Vérifier que les recommandations s'inscrivent dans le cadre d'action existant et/ou dans la stratégie sectorielle en vigueur.** Parvenir à adapter une nouvelle stratégie sectorielle est une tâche de longue haleine, pour laquelle les données factuelles et la volonté politique doivent se constituer au fil du temps en s'appuyant sur des analyses/examens sectoriels et par la concertation politique. Dans le contexte actuel de l'harmonisation avec l'Agenda Éducation 2030, il est plus prudent de proposer des recommandations que l'on peut facilement intégrer dans le cadre d'une stratégie sectorielle, d'un cadre national à moyen terme, d'un programme gouvernemental ou d'une législation déjà en place. Elles auront plus de chances d'être acceptées par les responsables politiques et d'avoir par elles-mêmes un impact plus important. Une recommandation pouvant influencer l'élaboration d'une nouvelle politique/stratégie, il convient d'être conscient des évolutions en cours ou à venir des politiques du domaine concerné au moment de formuler les recommandations. Ainsi, les pays dont

le cycle de planification touche à son terme et qui souhaitent élaborer une nouvelle politique/stratégie seront encouragés à le faire dans la perspective de l'Agenda 2030.

7. **S'appuyer sur des données comparatives internationales.** Il importe, lors de l'élaboration d'une recommandation sur les politiques à mener, de se référer autant que possible aux approches similaires adoptées dans d'autres pays et de souligner les résultats positifs et les inconvénients avec des exemples concrets. Si un autre pays est parvenu à gérer une question de fond de façon particulièrement concluante, une référence à cette bonne pratique internationale renforcera d'autant plus la recommandation. Cela se vérifie notamment si l'exemple cité concerne un pays similaire du point de vue de la taille, de la démographie et du système économique et politique, et si le cas est innovant, rentable et qu'il a été couronné de succès. Les États membres sont également invités à exploiter abondamment les données comparables entre pays produites par l'Institut statistique de l'UNESCO (ISU), afin de mesurer les progrès de leur pays par rapport aux autres.
8. **Adapter le discours au public visé.** Les recommandations doivent être rédigées en termes clairs, lisibles et simples, facilement compréhensibles pour un lecteur occasionnel sans connaissance *a priori* du sujet. En général, le public auquel s'adressent les recommandations sur les politiques à mener cherchera uniquement, sur le plan méthodologique, à savoir si les conclusions sont fiables. Ce qui importe est de hiérarchiser les informations à l'intention des responsables politiques : un lien renvoyant aux conclusions du diagnostic/examen sectoriel est suffisant. Il est préférable d'éviter d'employer un langage académique et technique dans les recommandations.
9. **Décrire les effets/implications attendus des recommandations proposées.** Chaque fois que possible, les répercussions probables des recommandations selon qu'elles sont appliquées ou non doivent être indiquées. Il est important de rédiger des recommandations qui démontrent clairement en quoi, d'après l'analyse/l'examen, elles peuvent profiter au système éducatif et à la société aux niveaux individuel, communautaire et national. Des exemples concrets illustrant leur efficacité dans la pratique pourront être utiles à cette fin.
10. **Appeler l'attention sur les actions à entreprendre.** Un grand nombre de questions sollicitent l'attention des responsables politiques et appellent des mesures. Par conséquent, les recommandations sur les politiques à mener doivent les convaincre de l'importance de l'enjeu mis en évidence par l'analyse/l'examen du secteur (réorienter les plans/politiques sectoriels actuels en fonction de l'Agenda ODD 4 –Éducation 2030) et de l'intérêt de la ligne d'action recommandée pour le développement de l'éducation, à certains points de vue, si des mesures sont prises.
11. **Indiquer, pour chaque recommandation, le niveau de priorité, le niveau de coût et une échéance.** Il importe que chaque recommandation comprenne des indications succinctes et des avis de spécialistes concernant :
 - la priorité qui lui est accordée (haute, moyenne, faible par rapport au reste des recommandations proposées) ;
 - le degré de difficulté d'une mise en œuvre réussie (haut, moyen, faible) ;

- son niveau de coût (haut, moyen, faible ou inexistant) ;
- le délai indicatif de sa mise en œuvre (à long, moyen ou court terme).

Aperçu des ressources et des outils

Les principaux documents de planification nationale sont les cadres nationaux à moyen terme (1 à 3 ans) et les plans socioéconomiques nationaux (10 à 15 ans). Ils permettront d'approfondir la compréhension de l'Agenda Éducation 2030 et de renforcer l'adhésion des États membres à cet égard. Il convient également de faire en sorte que les autorités nationales accueillent favorablement les recommandations. Le spécialiste en éducation du bureau hors Siège devra donc veiller à ce que les recommandations proposées soient cohérentes avec les données factuelles et les conclusions tirées des évaluations des besoins, des diagnostics sectoriels et/ou des examens sur les politiques ainsi que des bilans communs de pays des Nations Unies (BCP), notamment les résultats des consultations menées auprès des parties prenantes et de la concertation.

Il convient également de garder à l'esprit que si les mesures ci-dessus sont une condition préalable pour établir des recommandations judicieuses sur les politiques à mener, elles ne garantissent en aucune manière leur faisabilité ni leur acceptation par les responsables politiques. L'adhésion de ces derniers aux recommandations repose sur de nombreux facteurs, mais une recommandation fondée sur de solides données factuelles, économique à mettre en œuvre et qui tient compte des meilleures pratiques internationales a de plus grandes chances d'être acceptée et de peser sur les débats politiques.

Les modèles de simulation des politiques de l'éducation (voir partie suivante) contribuent pour beaucoup à définir les priorités politiques et à favoriser la concertation en évaluant la faisabilité des différentes politiques possibles et en les hiérarchisant, ainsi qu'en réajustant les politiques en vigueur. Les bureaux hors Siège doivent aider les ministères de l'éducation et les partenaires à mieux estimer les besoins en termes de ressources (humaines, physiques, techniques et financières) en vue de mettre en œuvre des politiques conformes aux cibles fixées par le Cadre d'action Éducation 2030, et les aider à mieux hiérarchiser les cibles et à échelonner leur mise en œuvre selon les priorités nationales et les capacités en matière de ressources. Dans la mesure du possible, l'UNESCO doit participer à la concertation politique au cours de la conception/actualisation du modèle de simulation.

Autre outil permettant de relier les étapes de l'analyse sectorielle et de la formulation des politiques, la méthode du cadre logique permet de traduire et d'organiser les conclusions de l'analyse du secteur de l'éducation en chaîne de causalité afin de faciliter l'établissement de priorités et la conception de politiques. Les cadres de résultats tel que la méthode du cadre logique facilitent la planification axée sur les résultats et contribuent à établir une hiérarchie logique des objectifs, en désignant les politiques et les stratégies pertinentes pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des interventions et des programmes stratégiques. Les bureaux hors Siège peuvent encourager l'utilisation de matrices de cadre logique, à l'issue de l'élaboration/du réajustement d'analyses sectorielles prenant en considération les domaines, nouveaux ou étendus, couverts par l'ODD 4, en tant qu'outil permettant d'améliorer la conception et la hiérarchisation des politiques nationales.

3.3. Recourir à des simulations et à des projections en vue de la planification, y compris l'estimation des coûts

Les processus décrits dans le présent document partent du principe qu'un certain nombre d'étapes préliminaires clés de la planification se sont déjà déroulées dans le cadre du processus de conception du plan de mise en œuvre de l'ODD 4 – Éducation 2030 mené par le même pays. Cette partie des lignes directrices reconnaît qu'idéalement, les tâches liées aux exercices de projection et de simulation de coûts requièrent au minimum une connaissance approfondie de la planification politique et stratégique ou une vaste expérience en la matière, associées à une bonne maîtrise des compétences quantitatives et informatiques (les tableurs, en général) et à une solide connaissance des finances publiques et des statistiques macroéconomiques et éducatives.

Objectifs

Le principal objectif est d'associer les États membres aux avantages de l'utilisation de méthodes éprouvées en matière de projection et de simulation de coûts afin de conférer davantage de crédibilité à leur plan national de mise en œuvre des choix et des stratégies politiques en faveur de l'ODD 4 – Éducation 2030. En outre, l'UNESCO peut aider les États membres à recenser avec exactitude les déficits en financement et à les faire régulièrement connaître, ainsi qu'à plaider pour convaincre d'allouer des ressources suffisantes aux priorités nationales relatives à l'ODD 4 – Éducation 2030 dans le cadre de la concertation politique nationale, régionale et internationale et/ou de plates-formes de négociations/promesses de financement.

Approche

Il doit être clair dès le départ pour le personnel hors Siège chargé de convaincre les États membres et de les accompagner lors de l'exercice de projection, de simulation et d'estimation des coûts à l'échelle du secteur³ que ce qui compte est de mener correctement cet exercice, dans la mesure du possible compte tenu des restrictions et de la qualité des données accessibles, en utilisant des méthodes éprouvées. Des signaux clairs doivent être envoyés aux États membres par le biais de courriers officiels signés conjointement par l'UNESCO et les co-initiateurs d'Éducation 2030 et faisant valoir les avantages de recourir à ce type de méthodes globales éprouvées. Parmi les avantages potentiels d'une telle approche globale, on peut citer :

- des estimations de coûts plus crédibles concernant les visées politiques relatives à l'ODD 4 – Éducation 2030 retenues selon des modalités inclusives et participatives, puisqu'elles sont en rapport avec les capacités d'absorption et les capacités budgétaires internes du pays ;

3 Bien que le caractère universel de l'ODD 4 – Éducation 2030 soit tout à fait propice à l'utilisation d'un modèle de simulation selon une approche sectorielle plus complète et plus approfondie, garantissant la cohérence du secteur ou réduisant les déséquilibres inter/intra-sectoriels, le personnel hors Siège est invité à conserver une certaine souplesse et à ne pas imposer trop strictement cette approche aux États membres lorsque l'insuffisance des données optimales nécessaires contraint à adopter une approche plus modeste et plus réaliste, ou bien lorsque les États membres sont en situation de crise/conflit et que des décisions doivent être prises rapidement en se concentrant sur un nombre limité de priorités éducatives. Des plans doivent cependant être mis en place pour améliorer progressivement l'exhaustivité des politiques et des stratégies nationales pour l'éducation, afin de conserver le caractère universel des engagements pris en faveur de l'ODD 4 – Éducation 2030.

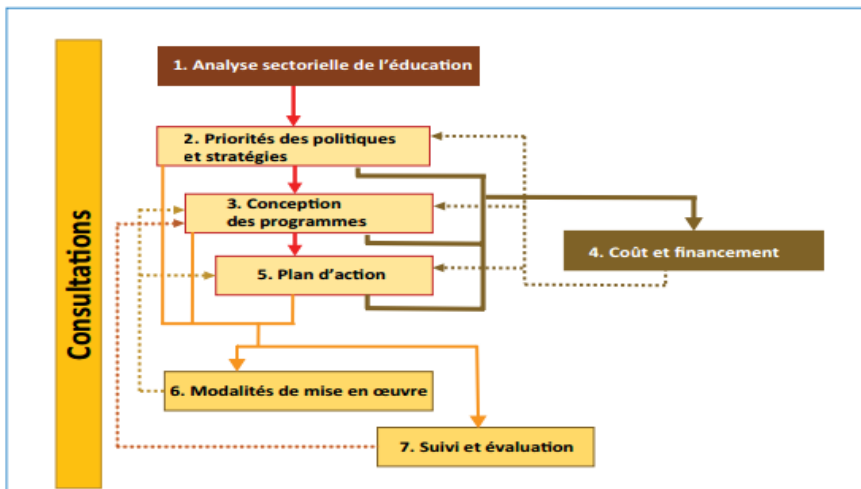
- la rationalisation des choix et des compromis des pays en matière d'investissement, de sorte que les ressources qu'ils sont en mesure d'obtenir sont allouées là où elles sont le plus nécessaires et où elles semblent avoir un effet marqué sur les priorités du secteur de l'éducation ;
- la capacité des ministères de tutelle de l'éducation de négocier leurs exigences budgétaires de manière plus convaincante auprès des ministères des finances et/ou de la planification (coordination de l'aide internationale) ;
- une meilleure capacité à prévoir les déficits de financement et la mobilisation de ressources de l'aide extérieure.

Lors du Forum mondial sur l'éducation qui s'est tenu à Dakar en 2000, la communauté mondiale affirmait ce qui suit : « [...] aucun pays résolu à faire de l'éducation pour tous une réalité ne verra ses efforts compromis faute de ressources » et faisait référence à un « plan crédible » pour y parvenir⁴. Le manque de ressources ne saurait priver des milliards d'apprenants potentiels de l'exercice de leur droit à une éducation de qualité. L'engagement de la communauté internationale cité plus haut est d'autant plus important aujourd'hui à la lumière du programme encore plus ambitieux qui est associé aux ODD. Il convient de rappeler aux États membres, aux donateurs et aux partenaires leur engagement collectif tendant à consacrer à l'éducation : (i) s'agissant des ressources intérieures, au moins 4 à 6 % du PIB et/ou 15 à 20 % des dépenses publiques ; (ii) s'agissant de sources de financement internationales, au moins 0,7 % de leur revenu national brut (RNB) à l'aide publique au développement en faveur des pays en développement. Ces engagements, pris lors du Forum mondial sur l'éducation de 2015, figurent dans la Déclaration d'Incheon.

Comme l'illustre le graphique ci-dessous⁵, il convient de noter que les modèles de projection, de simulation et d'estimation des coûts, qui constituent un outil essentiel pour définir les priorités politiques, ne sont pas forcément conçus pour ne servir qu'une fois. Ils peuvent aussi être utilisés à plusieurs reprises afin d'influencer rétroactivement des modifications et révisions supplémentaires aux stades précédents, jusqu'à ce que les incidences en termes de ressources des priorités, stratégies et options politiques retenues, y compris les interventions programmatiques correspondantes, soient considérées comme réalistes, viables sur le plan financier et applicables compte tenu des capacités actuelles ou prévue d'un pays donné :

4 Au-delà de la transparence, de la dimension participative et de la rigueur nécessaires à ce processus, y compris l'utilisation d'un modèle de simulation largement éprouvé, la crédibilité des plans relatifs à l'ODD 4-Éducation 2030 dépendra en grande partie de la ventilation de l'estimation des coûts pour chacune des cibles et du plus bas niveau possible des centres de coûts décentralisés au sein du système éducatif d'un pays donné. Dans l'idéal, ventiler également l'estimation des coûts selon les échéances intermédiaires (2020, 2025 et 2030) permettrait de disposer d'estimations plus réalistes, qui tiennent compte de l'évolution prévisible du taux d'inflation et de la conjoncture macroéconomique globale future d'un pays donné.

5 Source : Partenariat mondial pour l'éducation/Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IIPE).



Dans le même temps, même quelques années après la mise en œuvre du plan initial, l'évolution de la situation sur le terrain peut conduire à réviser le plan approuvé en cours. Des modèles de simulation s'avèreraient également nécessaires dans le cas d'une telle révision à intervalles prévus ou imprévus.

Cependant, pour des raisons de commodité, on s'attend à ce que le personnel hors Siège à qui s'adressent ces lignes directrices joue davantage un rôle d'intermédiaire et mobilise, lorsque nécessaire, une assistance technique ciblée à l'intention des États membres dans le domaine de la projection et de la simulation de coût, à moins qu'il ne dispose de moyens suffisants et de temps pour appuyer directement les États membres. Dans ce cas, ces lignes directrices fournissent également les références d'une multitude d'outils et de documentation techniques, la plupart produits par l'UNESCO, pour le personnel qui souhaite actualiser ou approfondir sa connaissance des aspects techniques et opérationnels des méthodes de projection et de simulation de coûts afin d'offrir une assistance technique directe bien structurée aux États membres.

Compte tenu de la portée géographique limitée de la présence hors Siège de l'UNESCO ainsi que de l'insuffisance possible des ressources qui pourraient être nécessaires pour mener plusieurs missions de terrain dans tous les pays ayant éventuellement besoin d'une assistance technique, ces lignes directrices sont volontairement conçues pour dispenser des recommandations qui ne soient pas techniques, mais axées sur les processus et structurées, suffisamment simples et claires pour être mises en œuvre par n'importe quel membre du personnel hors Siège chargé de l'éducation afin d'accompagner les États membres jusqu'au stade de la finalisation de plans nationaux pour l'éducation prenant l'ODD 4 en compte et qui soient crédibles, abordables et viables sur le plan financier.

3.4. Améliorer le système de suivi et d'évaluation

Le suivi et l'évaluation sont essentiels à la formulation de décisions et de plans fondés sur des données factuelles en matière de politiques, ainsi qu'à l'efficacité et à l'efficience de la mise en œuvre d'interventions appropriées en vue de réaliser l'ODD 4. La Déclaration d'Incheon a

clairement affirmé la nécessité d'un suivi solide, aux niveaux régional et mondial, de la mise en œuvre de l'agenda pour l'éducation, fondé sur la collecte, l'analyse et la communication de données au niveau des pays. En outre, ses signataires ont décidé de mettre en place des systèmes nationaux de suivi et d'évaluation complets afin de produire des données factuelles solides pour éclairer la formulation des politiques et la gestion des systèmes éducatifs et de garantir l'obligation de rendre des comptes et la transparence.

Même si un pays dispose déjà d'un système de suivi et d'évaluation pour évaluer les performances de son système éducatif, il peut être nécessaire de le revisiter de façon à prendre en compte les critères de l'ODD 4 et de ses cibles associées. Le processus consistant à reconfigurer le système de suivi et d'évaluation en vue de procéder au suivi de l'ODD 4 demande de déployer des efforts collectifs et d'adopter une approche innovante afin de rechercher de nouvelles possibilités et de relever les défis présents et à venir.

Objectifs

Le soutien apporté en vue d'améliorer le système national de suivi et d'évaluation dans la perspective de l'ODD 4 doit permettre de répondre aux questions suivantes :

- Quelles données seront nécessaires à l'élaboration d'indicateurs adaptés pour procéder, au niveau national, au suivi de l'ODD 4 et des cibles qui lui sont rattachées ?
- Quel système de suivi et d'évaluation doit-on concevoir pour faciliter le suivi et l'évaluation systématiques de l'ODD 4 au niveau national ?
- Comment concevoir un tel système de façon à ce qu'il soit solide, viable et extensible ?

Approche

Bien qu'il soit souhaitable pour un pays de disposer d'une stratégie pour l'ensemble du secteur de l'éducation, qui serait plus adaptée pour mettre en œuvre l'ODD 4 de manière synergique, de nombreux pays continuent en réalité à élaborer des stratégies/plans/politiques sectoriels pour des sous-secteurs (par exemple, l'éducation de base, la protection et le développement de la petite enfance, l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP), l'enseignement supérieur, l'éducation non formelle, etc.). Par ailleurs, bon nombre de ces plans sous-sectoriels ne disposent pas d'un cadre ou d'un plan de suivi et d'évaluation proprement dit ou applicable. Que les pays consacrent leurs efforts à la mise en place d'un plan crédible pour le secteur de l'éducation (de préférence à l'échelle du secteur) comportant un plan de suivi et d'évaluation détaillé constituerait un grand pas en avant.

Il ne faut pas perdre de vue que de nombreux plans de suivi et d'évaluation bien définis en amont n'ont pas été pleinement mis en œuvre en raison de l'absence d'une véritable volonté politique et du faible engagement des parties concernées par le suivi. Pour réaliser l'ODD 4 dans son essence, il est fondamental que les décideurs et les professionnels se montrent fermement résolus à collaborer étroitement en partageant une même vision.

En plus d'un solide soutien politique, il faut pouvoir compter sur un système d'information sur la gestion de l'éducation (SIGE) robuste et institutionnalisé, corrélant les données et les informations de différentes sources – évaluation des acquis de l'apprentissage, enquêtes relatives à l'éducation, enquêtes sur la population active, enquêtes auprès des ménages,

systèmes d'évaluation des performances des enseignants et des établissements scolaires – afin que le suivi de l'ODD 4 soit effectué de manière systématique et synergique.

En outre, le renforcement continu des capacités nationales est un facteur déterminant dans la mise en place d'un système solide et durable de suivi et d'évaluation d'Éducation 2030. À cet égard, deux faits saillants sont à noter. Pour être efficace, le suivi de l'ODD 4 doit s'appuyer sur : (i) une collaboration et une participation solides de l'ensemble des parties prenantes de façon à renforcer les capacités au sein non seulement des organismes gouvernementaux mais aussi d'autres parties concernées par le suivi et l'évaluation telles que les communautés locales, les ONG et les organisations de la société civile ; (ii) l'élaboration de méthodes et d'indicateurs innovants pour lesquels de solides capacités nationales sont indispensables.

1. Quelles données seront nécessaires à l'élaboration d'indicateurs adaptés pour procéder, au niveau national, au suivi de l'ODD 4 et des cibles qui lui sont rattachées ?

Le caractère exhaustif de l'ODD 4 exige de recueillir et d'exploiter un grand nombre d'informations interdépendantes pour suivre et évaluer ses progrès sous différents angles et différents aspects. Cela a d'importantes conséquences sur l'élaboration d'indicateurs de suivi et le besoin de données pour produire ces derniers :

- certains indicateurs sont largement répandus au niveau international et les données à partir desquelles ils sont produits sont disponibles. Cependant, au regard du nouveau programme des ODD, la portée et le champ d'action de ces indicateurs doivent être élargis afin d'inclure notamment davantage de données désagrégées comme le quintile de revenu/richeesse, les groupes de population défavorisés, la couverture de régions géographiques sous-nationales et des facteurs publics/privés, entre autres ;
- s'agissant de certains indicateurs, bien que le travail méthodologique ait été effectué, de nombreux pays ne sont toujours pas préparés à mettre en place les mécanismes de collecte des données nécessaires pour les produire ;
- un vaste travail méthodologique est encore nécessaire pour élaborer de nouveaux indicateurs permettant de mesurer et de suivre convenablement et comparativement les progrès de certaines cibles de l'ODD 4.

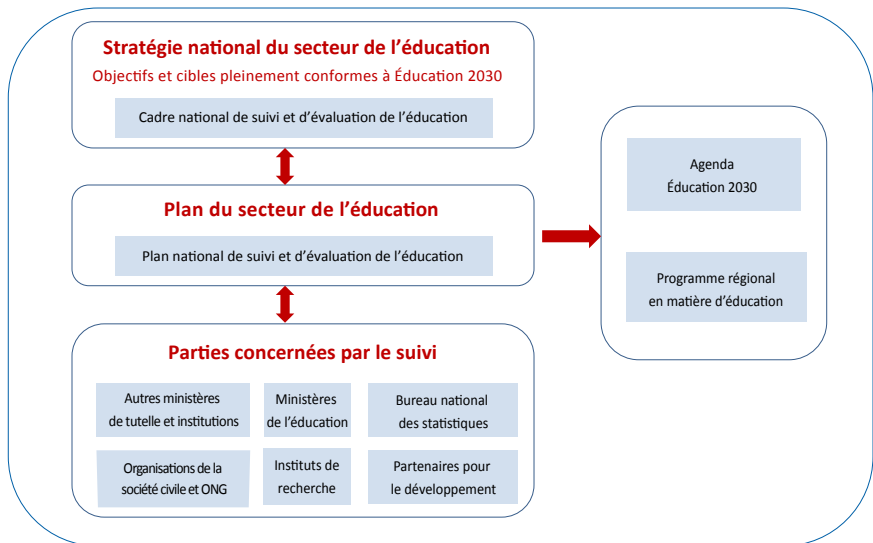
De nombreux indicateurs relatifs à Éducation 2030 reposeront sur des données provenant de sources diverses. Il importe que tous les fournisseurs et utilisateurs de données partagent une même compréhension de ces indicateurs et suivent les méthodes standards approuvées pour les produire, les interpréter et les exploiter de manière cohérente. Pour mieux comprendre les besoins en données au regard de l'ODD 4 sur la base des 43 indicateurs thématiques proposés, l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU), en collaboration avec d'autres institutions, finalise actuellement des métadonnées complètes et actualisées afférentes aux indicateurs des ODD.

2. Quel système de suivi et d'évaluation doit-on concevoir pour faciliter le suivi et l'évaluation systématiques de l'ODD 4 au niveau national ?

Le suivi et l'évaluation de l'ODD 4 doivent faire partie intégrante du système existant de suivi et d'évaluation du plan national relatif au secteur de l'éducation. La dimension multisectorielle de l'ODD 4 tend à exiger la participation de multiples parties prenantes. Il est donc impératif

de réexaminer et d'améliorer le système existant de suivi et d'évaluation de l'éducation afin de le rendre plus apte à répondre aux nouveaux besoins en matière de suivi de l'ODD, de la façon suivante :

- Ces systèmes de suivi et d'évaluation doivent être mis en place dans le cadre du plan de suivi et d'évaluation du plan national du secteur de l'éducation dans lequel est intégré l'ODD 4 – Éducation 2030. La stratégie et les plans nationaux futurs pour l'éducation doivent être élaborés en considérant l'ensemble du programme des ODD. Une telle intégration permettra d'inscrire le suivi et l'évaluation de l'Agenda Éducation 2030 dans la durée et de lui assurer l'adhésion nationale. Elle permettra également d'éviter la duplication ou la redondance des systèmes de suivi, source d'inefficacité et de confusion. La graphique ci-dessous illustre le mécanisme de suivi d'Éducation 2030 au niveau national.



- Certains pays disposent parfois de plusieurs plans sous-sectoriels (protection et éducation de la petite enfance, éducation de base, enseignement supérieur, etc.). Dans le cas d'un État fédéral, un pays peut compter plusieurs stratégies et plans sectoriels à l'échelle de la province. Dans pareils cas, un mécanisme de suivi coordonnant efficacement les plans de suivi et d'évaluation de l'ensemble de ces secteurs et offrant une vision commune est primordial. Par ailleurs, un tel système doit également être lié aux systèmes de suivi et d'évaluation des autres ODD.
- Le système doit être suffisamment solide pour répondre au caractère évolutif de l'ODD 4 et à la participation de ses multiples parties prenantes.
- Le suivi évalue les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'ODD 4 en répondant à la question : « qu'est ce qui se passe et comment ? », tandis que les évaluations périodiques (examens) peuvent mesurer les retombées des interventions et des efforts liés à l'ODD 4. Le suivi et l'évaluation fournissent ensemble des informations complètes en vue de concevoir et de mettre en œuvre de façon stratégique les interventions appropriées et de prendre les mesures correctives qui s'imposent le cas échéant.

- Enfin, le suivi et l'évaluation systématiques de l'ODD 4 nécessiteront non seulement la participation de différentes parties prenantes, mais aussi qu'elles agissent avec cohérence et de façon bien coordonnée.

3. *Comment concevoir un tel système de façon à ce qu'il soit solide, viable et extensible ?*

- Pour qu'un mécanisme de suivi et d'évaluation fonctionne de manière cohérente, il peut être nécessaire de mettre en place un organisme ou un mécanisme de coordination interinstitutions, composé des principales parties concernées par le suivi et doté d'un mandat clairement défini.
- Comme énoncé dans la Déclaration d'Incheon, le suivi de l'ODD 4 requiert une approche multidimensionnelle, qui englobe la phase de conception, les éléments d'appui, le contenu, les processus et les résultats du système⁶. Un exercice préalable de cartographie des données à l'échelle du secteur peut aider à déterminer le contenu des données et les méthodes relevant de ces différents aspects. Un tel exercice doit conduire à la mise en place d'un mécanisme de suivi et d'évaluation bien coordonné offrant une vue complète de l'état d'avancement de l'agenda de l'éducation nationale.
- À partir des conclusions de la cartographie des données menée à l'échelle du secteur et après avoir intégré l'Agenda Éducation 2030 dans le plan existant relatif au secteur de l'éducation (ou un futur plan du secteur de l'éducation), le cadre respectif de suivi et d'évaluation du secteur de l'éducation peut être redéfini parallèlement au plan de suivi et d'évaluation pertinent dans lequel le suivi systématique des ODD est pleinement intégré. Ce cadre et ce plan de suivi et d'évaluation ainsi accordés avec les ODD doivent préciser les rôles et responsabilités (qui fait quoi, quand et de quelle manière) attribués aux parties prenantes du suivi et de l'évaluation (tel que le ministère de l'éducation, les autres ministères de tutelle, l'organisme national de statistique, les organismes d'évaluation, les institutions de recherche, les organisations de la société civile et les organisations non gouvernementales) pour procéder conjointement au suivi des ODD. Ils devront également définir quelles nouvelles mesures/activités (élaboration de méthodologie, collecte de données complémentaires, etc.) sont nécessaires dans le contexte du suivi des ODD ainsi que les règles et les modalités régissant la coordination.
- Il importe de souligner que ce travail et cette collaboration approfondis peuvent exiger la mise au point de nouvelles approches et méthodologies quant à la production et l'utilisation d'indicateurs nationaux pertinents relatifs aux ODD visant à mesurer leurs progrès avec exhaustivité. De plus, s'appuyer sur des normes, des classifications, des définitions, des méthodes et des normes de qualité des données communes sera essentiel pour produire et utiliser des indicateurs de suivi des ODD comparables.
- En outre, il est capital de renforcer au sein du pays les capacités appropriées en matière de suivi et d'évaluation, étant donné que le suivi des ODD exige une nouvelle façon de penser ainsi que des pratiques et des approches nouvelles. En effet, il suppose une collaboration et une coordination plus approfondies parmi un large éventail de parties prenantes à tous les niveaux (du niveau local au niveau mondial) afin que toutes jouent leur rôle de façon cohérente.

6 Cadre d'action Éducation 2030, paragraphe 97.

- Tout en répondant à la nécessité de procéder au suivi systématique de cibles multidimensionnelles très ambitieuses au moyen de ressources qui ne cessent de se réduire, les pays doivent tirer parti de leurs ressources avec efficacité et efficacité en recherchant et en adoptant en permanence des solutions locales innovantes et adaptées et en recourant à des technologies et des pratiques durables, établissant ainsi des synergies.
- La participation de multiples parties prenantes à différents niveaux étant indispensable pour assurer l'obligation redditionnelle et le succès du suivi des ODD, des activités de plaidoyer en faveur des ODD et un suivi participatif au sein de la communauté chargée du suivi et de l'évaluation sont fondamentaux.
- Des examens périodiques permettront de compléter et de renforcer ultérieurement les efforts de suivi afin de garantir la réussite de la mise en œuvre de l'ODD 4, et devraient être entrepris régulièrement.

4. Comment l'UNESCO peut-elle aider les États membres à intégrer l'ODD 4 – Agenda Éducation 2030 dans les politiques et la planification sectorielles ?

En ce qui concerne l'action sectorielle de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation à l'appui des États membres, les bureaux hors Siège ont un rôle décisif à jouer :

- en plaidant pour un plan sectoriel d'éducation robuste et crédible fondé sur les principes généraux de l'inclusion et de l'équité;
- en mettant à disposition les outils et les ressources conçus et élaborés par l'UNESCO;
- en faisant accéder les pays aux prestations et services techniques de l'Organisation;
- en organisant des séances d'information périodiques avec les décideurs sur le terrain;
- en communiquant avec les bureaux régionaux, le Siège et les instituts de l'UNESCO afin de connaître les activités en cours (élaboration d'outils), les programmes de formation disponibles, les missions d'experts techniques, etc. Ce processus de communication et de collaboration doit être systématisé et, si possible, formellement mis en place.

4.1. Domaines d'action des bureaux hors Siège

Compte tenu du rôle fondamental assigné à l'UNESCO pour ce qui est de l'ODD 4, il importe que chaque bureau hors Siège puisse se prononcer sur l'aide technique apportée en ce domaine et l'orienter. Bien que les activités concrètes menées par un bureau hors Siège doivent être décidées en fonction des besoins et des demandes propres au pays dans le domaine des politiques et de la planification sectorielles, les bureaux hors Siège sont invités à privilégier cinq axes :

1. Inciter à entreprendre une solide analyse des lacunes, s'il y a lieu.
2. Participer aux consultations en cours et aux mécanismes d'examen des politiques et de la planification. Il s'agit notamment d'intervenir activement au sein du groupe d'éducation local (GEL) ou d'autres mécanismes sectoriels de concertation afin d'accompagner les étapes de formulation des politiques et des stratégies. Là où l'UNESCO ne possède pas de bureau, participer virtuellement en se connectant aux réunions et en transmettant des commentaires par écrit sur les propositions d'ajustement des politiques au regard du nouvel agenda de l'éducation.
3. Lever des fonds et mobiliser des partenariats. Il s'agit en particulier du travail de coordination nécessaire avec les autres institutions des Nations Unies, les donateurs et les partenaires pour le développement (voir la partie correspondante ci-dessous).

4. Apporter une assistance technique et un appui au développement des capacités, soit directement, soit en transmettant des demandes particulières aux bureaux régionaux et aux instituts compétents. S'agissant de l'ODD 4, des efforts particuliers seront exigés dans les domaines des simulations, des projections et de l'estimation des coûts, ainsi que dans les domaines liés au suivi et à l'évaluation, concernant lesquels une assistance technique complémentaire devra peut-être être sollicitée auprès des instituts compétents.
5. Proposer de façon récurrente aux États membres le suivi cohérent et systématique régulier (ou sur demande) des processus d'Éducation 2030 qui nécessitent des ajustements en matière d'orientations politiques ou de scénarios de mise en œuvre, et leur apporter une aide à cet égard. Il s'agit notamment de faire activement valoir auprès du gouvernement et des autres parties prenantes l'importance d'un suivi et d'une évaluation systématiques coordonnés (examen périodique) d'Éducation 2030. De telles initiatives doivent être mises en place dans le cadre d'un mécanisme de suivi et d'évaluation existant, et non en tant que mécanisme distinct.

4.2. Exemples d'initiatives que les bureaux hors Siège peuvent suggérer au gouvernement

Le rôle premier des bureaux hors Siège est de veiller à ce que les gouvernements, chefs de file de l'action en faveur de l'ODD 4, reçoivent l'appui technique adéquat de l'UNESCO. En outre, les bureaux hors Siège peuvent également jouer un rôle décisif en suggérant certaines activités clés aux gouvernements. L'expérience montre que leur rôle peut se révéler crucial dans trois domaines fondamentaux : (a) au cours de l'analyse des lacunes en matière de politiques ; (b) lors de la planification ; (c) en ce qui concerne le suivi et l'évaluation. Notons que les possibilités d'initiatives énumérées ci-après doivent être considérées comme des suggestions et que, si les gouvernements les approuvent, les bureaux hors Siège doivent alors absolument proposer, le cas échéant ou si nécessaire, l'assistance technique de l'UNESCO.

1. Dans le cadre de l'analyse des lacunes en matière de politiques

Le gouvernement voudra peut-être constituer une équipe technique composée de techniciens du ministère de l'éducation et d'autres ministères concernés par la mise en œuvre de l'ODD 4, de préférence les ministères de la planification, du travail et des questions relatives aux femmes, ainsi que des bureaux nationaux de statistiques. Cette équipe devra être guidée par l'instance de coordination du secteur de l'éducation déjà existante ou, éventuellement, par un comité national pour l'ODD 4 si le pays a décidé d'en créer un. L'équipe technique pourra par exemple envisager d'élaborer les activités suivantes :

- *Élaborer un cadre d'analyse.* En collaboration avec l'UNESCO et d'autres partenaires, le gouvernement élaborera un cadre d'analyse pour étudier les lacunes, en s'appuyant sur les outils et les cadres existants indiqués ci-après, en tenant compte du contexte, des réussites et des défis propres au pays.
- *Passer en revue la littérature.* En s'appuyant sur le cadre analytique, l'équipe technique rassemblera et examinera les politiques, les plans et la documentation relative aux programmes/projets existants ainsi que des documents de recherche.

- *Collecter des données complémentaires.* Dans la mesure du possible, des données complémentaires seront rassemblées par le biais de discussions de groupe thématiques, d'enquêtes et de séances de consultation. Il est recommandé de collecter des informations auprès des niveaux sous-nationaux (autorités de l'État ou provinciales, écoles, par exemple) ainsi que des principales parties prenantes (enseignants, par exemple).
- *Rédiger un rapport.* À partir des informations collectées et analysées, l'équipe technique rédigera un rapport d'analyse des lacunes, qui pourra s'inspirer du plan ci-après :

Chapitre	Thèmes à traiter
Introduction	Méthodologie de l'exercice (sources d'information exploitées, par exemple). Composition de l'équipe technique.
Chapitre 1 : situation du pays	Contexte de développement du pays, notamment les progrès et les enjeux dans le domaine de l'éducation
Chapitre 2 : analyse des plans, des politiques et des programmes existants	Les résultats de l'analyse des plans, des politiques et des programmes existants par rapport à chacune des cibles associées à l'ODD 4
Chapitre 3 : recensement des lacunes	Analyse des lacunes et de leurs causes. Ces lacunes peuvent être présentées par catégorie (planification, exécution, contrôle et amélioration) afin de déterminer le chaînon manquant.
Chapitre 4 : stratégies visant à combler les lacunes	Possibilités de stratégies permettant de combler les lacunes recensées afin de parvenir à atteindre les cibles associées à l'ODD 4.
Conclusion	Récapitulatif des observations et prochaines étapes.

- *Soumettre le rapport à consultation et lui donner sa forme définitive.* Une fois le rapport rédigé par l'équipe technique, des réunions de consultation et de validation seront organisées aux niveaux national et sous-national à l'intention des parties prenantes.

Pour appuyer les activités mentionnées ci-dessus, les mesures suivantes sont recommandées aux bureaux hors Siège :

1. préconiser une solide analyse des lacunes ;
2. lever des fonds et mobiliser des partenariats ;
3. apporter une assistance technique et un appui au développement des capacités.

2. Dans le cadre de la planification

Le cycle de planification et des politiques du secteur de l'éducation doit être respecté au niveau du pays. Comme il a été vu, les bureaux hors Siège ne jouent pas le même rôle selon le moment du cycle de planification auquel se déroulent les consultations sur l'ODD 4. Cependant, dans tous les cas, il importe que les bureaux hors Siège ne se contentent pas

de participer au cycle de planification mais suggèrent également au gouvernement des possibilités d'amélioration de ces capacités techniques en la matière, en particulier lorsqu'il s'agit de la disponibilité des données, des projections, des simulations et de l'estimation des coûts. Des exemples de suggestions aux gouvernements dans ce domaine figurent ci-après :

- en consultation avec le Groupe d'éducation local, les bureaux hors Siège peuvent inciter activement le gouvernement à entreprendre une cartographie des données dans l'ensemble du secteur ;
- renforcer les capacités techniques du ministère s'agissant d'utiliser et d'ajuster les modèles de simulation afin de comprendre les avantages et inconvénients des différentes politiques possibles ;
- rattacher les discussions sur les politiques à mener et l'établissement des priorités aux discussions plus générales sur les autres ODD en fonction des préoccupations nationales en matière de développement ;
- promouvoir des politiques globales et intersectorielles pour couvrir des cibles telles que la 4.2 et la 4.7, dont la portée dépasse le secteur de l'éducation pour toucher à de nombreuses thématiques telles que l'égalité entre les sexes, l'éducation au service du développement durable et l'éducation à la citoyenneté mondiale ;
- réaffirmer l'importance de l'harmonisation de l'ensemble des initiatives, des partenaires et des ressources en matière d'éducation dans un même cadre de politiques et de résultats ;
- encourager à adopter une stratégie nationale de développement des capacités dans le cadre de ce processus, non seulement au regard des nouvelles cibles associées aux ODD, mais aussi concernant le renforcement des capacités des systèmes.

3. *Dans le cadre du suivi et de l'évaluation*

Les pays ne se trouvent pas tous au même point de maturité en ce qui concerne leurs systèmes de suivi et d'évaluation de l'éducation. Les bureaux hors Siège devraient non seulement favoriser la prise en compte adéquate des cibles nationales associées à l'ODD 4 dans le système de suivi et d'évaluation existant mais aussi saisir cette occasion pour apporter un appui technique dans ce domaine. Parmi d'autres suggestions possibles à l'intention des instances gouvernementales, les bureaux hors Siège peuvent envisager celles-ci :

- examiner et redéfinir le plan et le cadre de suivi et d'évaluation, qui devraient s'inscrire dans leur(s) plan(s) respectif(s) pour le secteur de l'éducation, et déterminer les moyens et les méthodes permettant de procéder au suivi des cibles associées aux ODD dont le suivi n'est actuellement pas assuré ;
- renforcer les capacités pertinentes de suivi et d'évaluation à tous les niveaux ;
- rechercher des solutions innovantes et adaptées pour procéder à un suivi durable et abordable d'Éducation 2030 ;
- mener régulièrement un examen périodique dans le cadre des efforts nationaux de suivi et d'évaluation d'Éducation 2030.

4.3. Exemples d'initiatives que les bureaux hors Siège peuvent suggérer aux parties prenantes non gouvernementales

Alors que l'ODD 4 appelle à porter une attention accrue sur les groupes défavorisés, les organisations non gouvernementales (ONG) et les organisations de la société civile peuvent apporter les informations parallèles ainsi que les approches innovantes dont le besoin se fait cruellement sentir pour répondre aux besoins des personnes défavorisées, généralement ignorées. Les bureaux hors Siège peuvent largement contribuer à réunir les gouvernements et les ONG, éventuellement en facilitant leur participation au sein des mécanismes de coordination existants (par exemple, GEL, groupes de travail thématiques). Plusieurs moyens d'y parvenir sont énumérés ci-après :

- dans la mesure du possible et selon le temps disponible, mener des recherches conjointes avec les ONG sur les grands enjeux de l'éducation peut être envisagé ;
- encourager les ONG à prendre part aux discussions portant sur la formulation des politiques et des stratégies en participant aux groupes thématiques qui pourraient être constitués pour examiner/valider les résultats de l'analyse du secteur de l'éducation, l'élaboration des priorités stratégiques et les stratégies de mise en œuvre ;
- encourager les ONG à identifier et à faire connaître les obstacles à la mise en œuvre des politiques et des stratégies existantes, et à préconiser des politiques ciblées en vue d'atteindre certains groupes de population ;
- les parties prenantes non gouvernementales étant des contributeurs essentiels du suivi global et inclusif d'Éducation 2030, les bureaux hors Siège doivent également leur conseiller et leur proposer de :
 - participer activement à un organisme de coordination interinstitutionnel et à la cartographie des données à l'échelle du secteur ;
 - contribuer à la formulation d'une stratégie et d'un plan de suivi et d'évaluation qui intégreraient pleinement le suivi systématique des ODD ;
 - renforcer les capacités pertinentes en matière de suivi et d'évaluation afin de compléter l'action des pouvoirs publics concernant le suivi d'Éducation 2030 ;
 - désigner, piloter et transposer à plus grande échelle des solutions innovantes et adaptées en vue d'un suivi participatif durable et abordable ;
 - inviter les ONG œuvrant dans le domaine de l'éducation à prendre contact avec leurs homologues dans les domaines relevant d'autres ODD (santé, alimentation, etc.) afin de recenser les besoins et de planifier des stratégies éducatives intégrées ;
 - étendre le suivi participatif d'Éducation 2030 à tous les niveaux locaux.

4.4. Travail de coordination avec les autres organismes des Nations Unies et les partenaires

Il est essentiel que l'UNESCO cherche à instaurer des partenariats avec d'autres partenaires de développement au sein du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). En effet, bon nombre d'entre eux peut avoir mis en œuvre des projets et mené des recherches sur certains enjeux clés. Les bilans communs de pays des Nations Unies disposent d'informations précieuses sur les questions d'éducation dans chaque pays.

- Le partage d'informations avec les partenaires pour le développement et les institutions des Nations Unies est la première étape pour éviter la répétition inutile d'activités et, dans le même temps, l'unique moyen de parvenir à une meilleure adéquation de l'action menée en faveur de l'ODD 4 avec celle relative aux autres ODD. Le Plan-cadre des Nations Unies en vigueur pour l'aide au développement constitue un important mécanisme qui permet d'entamer une collaboration avec des institutions des Nations Unies pour appuyer les ministères de l'éducation dans la mise en œuvre de l'ODD 4 et des cibles correspondantes au niveau des pays.
- Dans la mesure du possible, des actions communes peuvent être envisagées, comme par exemple mener des recherches conjointes, financer conjointement des consultants externes et coorganiser des réunions de consultations.
- Les groupes d'éducation locaux (GEL) et tout autre type de mécanismes de coordination du secteur de l'éducation peuvent servir de plates-formes efficaces de partage de l'information, de consultations, de concertation politique et de coordination. L'UNESCO doit aussi informer l'ensemble des autres institutions des Nations Unies et partenaires pour le développement du processus global, dans une démarche de diffusion plus large. Les partenariats peuvent se limiter aux entités œuvrant dans le domaine de l'éducation.
- Chaque fois que l'UNESCO ne peut se prévaloir d'une présence suffisante sur le terrain mais peut avoir recours aux représentants des institutions co-initiatrices tels que l'UNICEF, la Banque mondiale, etc., les bureaux hors Siège doivent s'efforcer de s'appuyer sur eux pour aider les pays à suivre les lignes directrices fournies par l'UNESCO.
- Afin de tirer parti des possibilités de cofinancement ou même de faciliter une rapide compensation des déficits de financement, il est toujours souhaitable que le personnel hors Siège implique, dans la mesure du possible, dans ce processus les membres du groupe d'éducation local (GEL) relevant ou non des Nations Unies. Au cas où les membres du GEL ne souhaiteraient pas prendre part aux travaux techniques, le personnel hors Siège s'efforcera d'organiser une réunion d'information conjointe avec un responsable gouvernemental le plus régulièrement possible au sein du GEL.
- Dans le domaine du suivi et de l'évaluation, les bureaux hors Siège doivent travailler étroitement avec les groupes d'éducation locaux et leur recommander vivement :
 - d'assurer l'interdépendance du suivi entre l'ODD 4 et les autres ODD ;

- d'envoyer des messages collectifs et de participer à des activités de plaidoyer à l'intention de leurs homologues nationaux concernés sur le suivi systématique des ODD ;
- apporter un soutien technique afin de renforcer les capacités nationales en matière de suivi et d'évaluation avec cohérence et en synergie (éviter les chevauchements) ;
- assurer une coordination efficace entre eux ainsi qu'avec le gouvernement afin d'éviter les chevauchements ;
- partager les bonnes pratiques et les initiatives concluantes tirées d'autres initiatives et activités similaires en matière de suivi et d'évaluation.

4.5. Après de qui obtenir un appui technique au sein de l'UNESCO

Au cas où un bureau hors Siège aurait besoin d'un soutien ou d'un appui technique supplémentaire, voici un inventaire ou série d'activités de service auxquelles peuvent contribuer les bureaux régionaux, les instituts et le Siège.

Rôle des bureaux régionaux

- Examiner et partager les expériences acquises sur le terrain et piloter l'acquisition des enseignements tirés au niveau régional parmi les spécialistes de programme (synchroniser l'action avec celle du Siège dans ce domaine).
- Élaborer et gérer une plate-forme d'échange professionnelle à l'intention des spécialistes de programme de la région.
- Apporter un soutien technique aux bureaux hors Siège et renforcer leurs capacités, autant que possible.
- Publier une représentation des correspondances entre l'ODD 4 et les autres ODD et l'adapter aux spécificités de la région. Cela pourrait être fait par le biais de séminaire, de lettres d'information, de plates-formes, de forums en ligne, etc.
- Allouer de manière stratégique des ressources financières aux bureaux hors Siège qui en ont besoin.
- Rassembler les ressources humaines disponibles dans la région pour certains projets spécifiques, le cas échéant.
- Solliciter l'appui de partenaires financiers et de mise en œuvre potentiels dans la région pour des projets et à des fins de visibilité.

Rôle des instituts spécialisés

- Diffuser, dans leurs domaines de compétence propres, les enseignements tirés dans le domaine de l'ODD 4. Ces informations doivent être mises à disposition à partir de la plate-forme gérée par le Siège.
- Organiser régulièrement des débats professionnels sur des aspects clés de la réalisation de l'ODD 4.
- Conceptualiser, partager et faire connaître, dans leurs domaines d'expérience, les correspondances entre l'ODD 4 et les autres ODD.
- Élaborer des outils et des lignes directrices dans leurs domaines de compétence.
- Sur demande, apporter un soutien technique spécialisé aux bureaux hors Siège et aux États membres.

Rôle du Siège

- Faciliter la mise en œuvre de l'ODD 4 en établissant une documentation d'appui, des lignes directrices et des outils techniques, et en étudiant les bonnes pratiques à l'échelle mondiale.
- Apporter aux États membres et aux bureaux hors Siège des informations sur les tendances globales. Dans cet esprit, sensibiliser les délégations permanentes, les commissions nationales, les autorités ministérielles, etc.
- Rassembler et diffuser les enseignements tirés de l'expérience acquise sur le terrain. Établir et tenir à jour un répertoire en ligne à cette fin.
- Étudier les enseignements tirés afin de distinguer ceux qui peuvent être appliqués à l'ensemble du travail du secteur et ceux qui sont propres à un contexte régional/national.
- Tenir régulièrement les bureaux hors Siège au courant des meilleures pratiques susceptibles d'aider à réaliser l'ODD 4.
- Établir et diffuser une représentation des correspondances entre l'ODD 4 et les autres ODD. Cela doit être fait en collaboration avec d'autres partenaires, au sein ou en dehors de l'UNESCO et du système des Nations Unies.
- En coordination avec les bureaux régionaux, apporter un appui technique au processus.
- Participer activement à des activités de collecte de fonds au niveau mondial et apporter un soutien aux bureaux hors Siège, en coordination avec les bureaux régionaux.
- Tenir un registre d'experts spécialisés dans des domaines relatifs à l'ODD 4.

5. Ressources techniques

Ce chapitre a pour objectif d'offrir un vaste aperçu des ressources existantes grâce auxquels les bureaux hors Siège pourraient aider les pays à effectuer plus facilement la conception et la mise en œuvre – ou bien la révision – de leurs plans nationaux ou provinciaux pour l'éducation afin d'y intégrer, si nécessaire, les objectifs de l'ODD 4.

Des ressources variées poursuivant le même objectif sont disponibles, mais suivent parfois des approches différentes. Il est nécessaire de comprendre ce qui les distingue en vue de conseiller utilement aux pays les meilleures ressources à utiliser. Ces choix doivent être guidés par le contexte national selon des facteurs tels que les capacités humaines, les ressources financières et la nature du plan (plan à court, moyen ou long terme). Ainsi, un système sophistiqué d'information sur la gestion de l'éducation (SIGE) n'est pas toujours utile dans les pays dont l'infrastructure technologique est insuffisante et les capacités sont faibles. Dans le même temps, il convient d'améliorer la situation en place et d'anticiper une prochaine évolution. Dans ce contexte, le choix d'un système évolutif doit être recommandé. Cela suppose de garder constamment à l'esprit l'exigence d'appropriation par le pays et de son autonomie à court terme.

5.1. Recommandations aux bureaux hors Siège

Certaines questions méritent d'être soulevées lorsque l'on aborde le thème des ressources techniques. Il est essentiel d'y réfléchir et d'essayer de trouver les meilleures réponses possibles pour envisager la marche à suivre. Il s'agit notamment des questions d'appropriation, de capacités, de durabilité et de coûts.

1. **Quelles sont les différentes ressources disponibles et lesquelles sont les plus utiles pour répondre aux questions en jeu ?** Plusieurs facteurs tels que la pertinence, le temps, la complexité, le budget et les capacités permettront de déterminer quelle solution est la plus économique et la plus durable dans le temps. Prendre le temps d'évaluer correctement les différentes options qui se présentent et peser le pour et le contre fera économiser du temps et des ressources à long terme.
2. **À qui confier la conception et la mise en œuvre ?** Généralement, les ministères sont contraints d'agir rapidement et recourent à l'emploi de sociétés ou de consultants privés. Si cette pratique peut répondre à un besoin à brève échéance, elle ne contribue pas au renforcement des capacités, à l'appropriation et à l'autonomie. Chaque fois que possible, il convient d'adopter une approche axée sur le renforcement des capacités, qui permet d'accroître les capacités du ministère et renforce son adhésion.
3. **Le degré de technicité adapté au contexte national constitue une question connexe.** Le degré de technicité doit être adapté aux capacités et aux besoins du pays. Les ministères ne doivent pas écarter les outils techniques complexes si ces derniers contribuent à leurs objectifs et s'ils ont la capacité de les gérer. Cependant, un outil complexe insuffisamment maîtrisé et qui présente un degré de sophistication excessif peut se révéler encombrant. Il n'est pas inhabituel de constater que des outils onéreux et complexes sont par la suite abandonnés lorsque les capacités internes permettant

de les exploiter sont insuffisantes. Par conséquent, il est souhaitable, autant que possible, d'élaborer des outils en interne et de les complexifier au fur et à mesure. Lorsque l'outil est élaboré en externe, il conviendra d'examiner dûment son utilité et les capacités du personnel ministériel permettant de le prendre en charge.

Dans certaines situations, il peut être avantageux pour les pays de constituer un comité conjoint chargé d'évaluer les ressources disponibles concernant la question examinée. La participation d'experts nationaux, de partenaires internationaux et de certains acteurs de la société civile pourrait contribuer à mettre en commun les compétences tout en renforçant la transparence du processus de sélection.

Recommandations particulières aux bureaux hors Siège :

- Le choix des outils et approches appropriés doit être fait en amont de tout nouveau programme ou projet afin d'éviter de faire fausse route et de gaspiller par conséquent du temps et des ressources financières.
- La question des ressources techniques est étroitement liée à celle du développement des capacités nationales. À cet égard, le processus de prise de décision concernant les meilleurs outils et pratiques qu'il convient d'utiliser devrait être inclusif et doit en particulier associer les techniciens nationaux.
- Un soutien sous forme d'expertise externe doit s'accompagner d'un transfert de compétences et de savoir-faire. Le bureau hors Siège peut conseiller au ministère d'adopter cette attitude comme condition préalable à tout accord de coopération technique.
- Dans le cadre du processus de sélection des outils appropriés, recenser les pays dans lesquels ces ressources techniques ont déjà été utilisées. Quels sont les enseignements tirés de cette expérience ? Ce principe peut permettre de gagner du temps et d'obtenir la ressource qui convient.

5.2. Ressources techniques disponibles

L'efficacité du bureau hors Siège dans le cadre de ce processus dépendra des ressources techniques disponibles pour répondre aux besoins d'un pays. Toutes celles ayant été conçues et développées par l'UNESCO dans son ensemble, y compris les instituts, sont disponibles gratuitement pour les pays.

Les outils et ressources disponibles à l'annexe 2 sont spécifiquement adaptés pour répondre aux besoins techniques en matière de politiques et de planification qui pourraient se présenter lorsque l'on traite l'ODD 4.

Annexe 1. Propositions de questions directrices permettant d'examiner les plans, politiques et programmes existants

Afin de faciliter l'analyse, les pays peuvent envisager de se poser certaines questions directrices qui figurent ci-après afin d'examiner les plans, politiques et programmes existants. Ces questions sont rédigées pour chaque cible. Elles ont été élaborées pour la région de l'Asie et du Pacifique au début de 2016 et les bureaux hors Siège sont encouragés à les adapter à leur propre contexte afin qu'elles correspondent à leurs différentes situations, s'il y a lieu et en temps opportun.

Cible 4.1 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.

Principaux résultats attendus au titre de la cible 4.1 :

- Proposer un cycle de 12 années d'enseignement primaire et secondaire gratuit, financé par des fonds publics, inclusif, équitable et de qualité – dont neuf années au moins seraient obligatoires.
- Une fois parvenus au terme du primaire et du secondaire, tous les enfants devraient avoir acquis les composantes fondamentales des compétences élémentaires en lecture, en écriture et en calcul, ainsi que des connaissances thématiques et des compétences cognitives et non cognitives qui permettent aux enfants de développer leur plein potentiel, tel que défini dans les normes officielles et programmes d'enseignement en vigueur, qui prévoient aussi des moyens de les mesurer.
- Éliminer les inégalités entre les sexes pour ce qui est des taux d'achèvement du primaire et du secondaire.

Questions directrices recommandées

Politiques

1. Quelle est la durée légale de l'enseignement obligatoire ?
2. Quelle est la définition de l'enseignement gratuit ? Concerne-t-il seulement les frais de scolarité ? Quelle est la durée de l'enseignement gratuit ?
3. L'enseignement gratuit et obligatoire est-il accordé à tous les résidents du pays indépendamment de leur nationalité ?
4. Un diagnostic/analyse du secteur de l'éducation effectué par le passé a-t-il permis de désigner des groupes défavorisés en particulier ?
5. Existe-t-il des politiques et des programmes spécifiquement destinés à soutenir les groupes défavorisés ?
6. Les cibles associées aux politiques/programmes sont-elles clairement énoncées, et assorties d'indicateurs mesurables ainsi que d'un plan applicable en vue d'un suivi et d'une évaluation systématiques ?

Mise en œuvre

1. Dans quelle mesure les normes et les programmes en vigueur tiennent-ils compte de la nécessité de garantir la qualité et la pertinence de l'éducation, y compris du point de vue des compétences, des valeurs, de la culture, des connaissances et de la prise en compte des questions de genre ?
2. Les responsables d'établissements scolaires et les enseignants sont-ils qualifiés/certifiés/formés pour exercer leurs responsabilités ?
3. D'autres modes d'apprentissage et d'éducation sont-ils proposés aux enfants et aux adolescents non scolarisés, notamment dans les situations d'urgence ?
4. Dans les contextes multilingues, un apprentissage précoce dans la première langue de l'enfant ou dans celle qu'il parle à la maison est-il proposé ?
5. Dispose-t-on de systèmes nationaux précis d'évaluation globale afin d'évaluer les acquis de l'apprentissage aux étapes charnières, notamment les compétences cognitives et non-cognitives ?
6. Dans quelle mesure les résultats des évaluations, qu'elles soient sommatives ou formatives, éclairent-ils les politiques et les processus d'enseignement et d'apprentissage en classe ?
7. Les systèmes d'évaluation permettent-ils de valoriser différents niveaux de réussite et de soutenir le développement de tous les apprenants ?
8. Tient-on compte des facteurs influençant l'égalité entre les sexes dans l'éducation, tels que les normes et les comportements de genre ainsi que les pratiques d'enseignement et d'apprentissage ?
9. Les rôles et responsabilités des instances de mise en œuvre (autorités nationales et sous-nationales, écoles, enseignants, etc.) sont-ils clairement définis et compris par tous ?
10. Dispose-t-on de capacités humaines suffisantes pour mettre en œuvre les politiques/programmes ?
11. Dispose-t-on des moyens financiers suffisants pour la pleine mise en œuvre des politiques/programmes ?

Cible 4.2 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire

Principaux résultats attendus au titre de la cible 4.2 :

- Tous les enfants de niveau préprimaire ont accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire holistiques et de qualité, quel que soit leur âge.
- La mise en place d'au moins une année d'enseignement préprimaire de qualité, gratuit et obligatoire, dispensé par des éducateurs qualifiés, est encouragée.

Questions directrices recommandées
Politiques
1. Les activités de développement et de soins de la petite enfance et l'éducation préprimaire font-elles partie de l'enseignement obligatoire ?
2. Les activités de développement et de soins de la petite enfance et l'éducation préprimaire sont-elles gratuites ? Dans l'affirmative, à partir de quel âge ?
3. Existe-t-il des politiques et des stratégies d'EPPE intégrées et multisectorielles, appuyées par une coordination entre les ministères responsables de la nutrition, de la santé, de la protection sociale et de la protection de l'enfance, de l'eau et de l'assainissement, de la justice et de l'éducation ?
4. Existe-t-il des politiques, des stratégies et/ou des plans d'action en faveur de la professionnalisation du personnel de l'EPPE ?
5. Un diagnostic/analyse du secteur de l'éducation effectué par le passé a-t-il permis de désigner des groupes défavorisés en particulier ?
6. Existe-t-il des politiques et des programmes spécifiquement destinés à soutenir les groupes défavorisés ?
7. Les cibles associées aux politiques/programmes sont-elles clairement énoncées, et assorties d'indicateurs mesurables permettant d'assurer le suivi et l'évaluation ?
Mise en œuvre
1. Les rôles et responsabilités des instances de mise en œuvre (autorités nationales et sous-nationales, écoles, enseignants, etc.) sont-ils clairement définis et compris par tous ?
2. Dispose-t-on des moyens financiers suffisants pour la pleine mise en œuvre des politiques/programmes ?
3. Dispose-t-on de capacités humaines suffisantes pour mettre en œuvre les politiques/programmes ?

Cible 4.3 : D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable

Principaux résultats attendus au titre de la cible 4.3 :

- Un accès amélioré et équitable à l'enseignement et à la formation techniques et professionnels (EFTP) et à l'enseignement tertiaire. L'enseignement supérieur doit devenir progressivement gratuit.
- Un apprentissage proposé tout au long de la vie aux jeunes et aux adultes grâce à une participation fréquente à l'éducation et à la formation (formelles et non formelles).
- Réduire l'écart entre l'enseignement dispensé dans les établissements supérieurs et les attentes des économies et des sociétés.
- Garantir aux adultes plus âgés des possibilités d'accès équitable à l'enseignement tertiaire.

Questions directrices recommandées

Politiques

1. Des analyses du marché du travail et/ou des perspectives économiques ont-elles été menées en vue d'étayer les plans, les politiques et les programmes relatifs à l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) et à l'enseignement supérieur ?
2. Existe-t-il des politiques intersectorielles établissant des liens entre l'EFTP et l'enseignement tertiaire, d'une part, et l'économie, la science et la technologie, d'autre part ?
3. Dispose-t-on de mécanismes permettant de garantir l'assurance qualité, la compatibilité et la reconnaissance des qualifications de l'enseignement supérieur et de faciliter les transferts de crédits entre les établissements d'enseignement supérieur reconnus ?
4. Existe-t-il des politiques et des dispositions en faveur de l'apprentissage à distance de qualité au niveau de l'enseignement tertiaire ?
5. Existe-t-il des politiques visant à renforcer le rôle de l'enseignement tertiaire et universitaires en faveur de la recherche et du développement de carrière, dans des domaines décisifs tels que les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques (STEM), notamment par le biais d'une participation précoce des filles et des femmes dans les domaines des STEM ?
6. Les cibles associées aux politiques/programmes sont-elles clairement énoncées, et assorties d'indicateurs mesurables permettant d'assurer le suivi et l'évaluation ?

Questions directrices recommandées

Mise en œuvre

1. Existe-t-il des mécanismes permettant de mettre en place/favoriser des partenariats efficaces, en particulier entre secteur public et secteur privé, et d'associer les employeurs et les syndicats à la mise en œuvre des politiques ?
2. Des campagnes de sensibilisation ont-elles été menées pour promouvoir les programmes d'EFTP, d'enseignement supérieur et universitaire et d'apprentissage, d'éducation et de formation des adultes pour tous, en accordant une attention particulière à l'égalité entre les sexes et à l'accès des groupes vulnérables ?
3. Dispose-t-on des moyens financiers suffisants pour la pleine mise en œuvre des politiques/programmes ?
4. Les rôles et responsabilités des instances de mise en œuvre (autorités nationales et sous-nationales, écoles, enseignants, etc.) sont-ils clairement définis et compris par tous ?
5. Dispose-t-on de capacités humaines suffisantes pour mettre en œuvre les politiques/programmes ?

Cible 4.4 : D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat

Principaux résultats attendus au titre de la cible 4.4 :

- Offrir un accès équitable à l'EFTP, à la fois formel et non formel, en présence et en ligne, tout en garantissant la qualité.
- Placer davantage l'accent sur une utilisation de l'EFTP qui permettrait non seulement d'acquérir des compétences liées à l'emploi mais aussi des compétences transversales telles que l'esprit critique, la résolution de problèmes, la créativité, le travail en équipe, la communication et la résolution de conflits, afin d'accroître la capacité des diplômés de s'adapter aux demandes très évolutives du marché du travail.

Questions directrices recommandées

Politiques

1. Des études/enquêtes/recherches ont-elles été menées auprès des jeunes et des adultes afin d'évaluer le niveau des compétences nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat ?
2. Existe-t-il des politiques intersectorielles établissant des liens entre l'EFTP et l'enseignement tertiaire, d'une part, et l'économie, la science et la technologie, d'autre part ?
3. Dispose-t-on pour l'EFTP, de mécanismes d'assurance de la qualité transparents et efficaces ?
4. Dispose-t-on de cadres de qualification permettant de promouvoir la flexibilité des parcours d'apprentissage dans les structures formelles et non formelles ?
5. Existe-t-il des politiques et des programmes proposant des programmes-relais et des services d'orientation de carrière et de conseil appropriés ?

Mise en œuvre

1. Dans quelle mesure les programmes de formation et d'enseignement de l'EFTP se caractérisent-ils par une qualité élevée et jusqu'à quel point permettent-ils d'acquérir à la fois des compétences liées à l'emploi et des compétences non cognitives/transversales, notamment les compétences entrepreneuriales, élémentaires et dans le domaine des TIC ?
2. Les chefs d'établissement et le personnel enseignant de l'EFTP sont-ils qualifiés/certifiés ?
3. Des campagnes de sensibilisation ont-elles été menées pour promouvoir les programmes d'EFTP, d'enseignement supérieur et universitaire et d'apprentissage, d'éducation et de formation des adultes pour tous, en accordant une attention particulière à l'égalité entre les sexes et à l'accès des groupes vulnérables ?
4. Dispose-t-on des moyens financiers suffisants pour la pleine mise en œuvre des politiques/programmes ?
5. Les rôles et responsabilités des instances de mise en œuvre (autorités nationales et sous-nationales, écoles, enseignants, etc.) sont-ils clairement définis et compris par tous ?
6. Dispose-t-on de capacités humaines suffisantes pour mettre en œuvre les politiques/programmes ?

Cible 4.5 : D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle

Principaux résultats attendus au titre de la cible 4.5 :

- Égalité entre les sexes à tous les niveaux de l'éducation.
- Réduction ou suppression des obstacles à l'éducation rencontrés par les groupes vulnérables (par exemple, langue d'enseignement, handicap, population autochtone, personnes issues d'un milieu démuné/marginalisé).

- Renforcement de la résilience des systèmes éducatifs dans les situations de conflit, d'épidémie et de catastrophe naturelle en améliorant la préparation face aux crises.

Questions directrices recommandées

Politiques

1. Un diagnostic/analyse du secteur de l'éducation effectué par le passé a-t-il permis de désigner des groupes défavorisés en particulier (par exemple, les filles et les femmes, les enfants handicapés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et les réfugiés, les enfants appartenant à des minorités) ainsi que les obstacles qui les empêchent de bénéficier d'une éducation de qualité ?
2. Dispose-t-on de données fiables sur les enfants handicapés, répertoriant les différents types de troubles et de handicaps et évaluant leur niveau de gravité ?
3. Existe-t-il des politiques et des programmes visant en particulier à soutenir les groupes défavorisés ?
4. Les plans, les politiques et les prévisions budgétaires pour l'éducation incluent-ils l'évaluation des risques, la préparation et l'intervention en cas d'urgence (notamment en cas de catastrophe naturelle et de conflit) sur le plan éducatif ?
5. Existe-t-il des cadres globaux de la sécurité à l'école, comprenant la sécurité des établissements scolaires, la gestion des catastrophes en milieu scolaire et la sensibilisation en matière de réduction des risques et de résilience ?
6. Les cibles associées aux politiques/programmes sont-elles clairement énoncées, et assorties d'indicateurs mesurables permettant d'assurer le suivi et l'évaluation ?

Mise en œuvre

1. Dans quelle mesure les programmes d'enseignement et les manuels sont-ils exempts de discrimination fondée sur le sexe et jusqu'à quel point encouragent-ils l'équité, l'inclusion, la non-discrimination et les droits de l'homme et favorisent-ils l'éducation interculturelle ?
2. Les programmes de formation des enseignants sont-ils exempts de toute discrimination fondée sur le sexe, encouragent-ils l'équité, l'inclusion, la non-discrimination et les droits de l'homme et favorisent-ils l'éducation interculturelle ?
3. Dispose-t-on des moyens financiers suffisants pour la pleine mise en œuvre des politiques/programmes ?
4. Les rôles et responsabilités des instances de mise en œuvre (autorités nationales et sous-nationales, écoles, enseignants, etc.) sont-ils clairement définis et compris par tous ?
5. Dispose-t-on de capacités humaines suffisantes pour mettre en œuvre les politiques/programmes ?

Cible 4.6 : D'ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter

Principaux résultats attendus au titre de la cible 4.6 :

- Tous les jeunes et tous les adultes ont un niveau pertinent et reconnu de maîtrise fonctionnelle de la lecture, de l'écriture et du calcul, équivalent à celui que permet d'acquérir un enseignement de base suivi dans son intégralité.

Questions directrices recommandées

Politiques

1. Dispose-t-on d'un mécanisme permettant de formuler des plans, des politiques et des budgets sectoriels et multisectoriels relatifs à la lecture, à l'écriture et au calcul grâce au renforcement de la collaboration et de la coordination entre les ministères concernés (éducation, santé, protection sociale, travail, industrie et agriculture, notamment) ainsi qu'avec la société civile et les partenaires pour le développement ?
2. Un diagnostic/analyse du secteur de l'éducation effectué par le passé a-t-il permis de désigner des groupes défavorisés en particulier ainsi que les obstacles qui les empêchent de bénéficier d'une éducation de qualité ?
3. Dispose-t-on de données fiables sur les enfants handicapés, répertoriant les différents types de troubles et de handicaps et évaluant leur niveau de gravité ?
4. Existe-t-il des politiques et des programmes visant en particulier à soutenir les groupes défavorisés ?
5. Les cibles associées aux politiques/programmes sont-elles clairement énoncées, et assorties d'indicateurs mesurables permettant d'assurer le suivi et l'évaluation ?

Mise en œuvre

1. De solides relations de partenariat sont-elles entretenues avec la société civile en vue de transposer à plus grande échelle les programmes d'alphabétisation des adultes efficaces ?
2. Dans quelle mesure peut-on considérer que les programmes actuels d'enseignement de la lecture, de l'écriture et du calcul sont : (1) de qualité élevée selon les mécanismes nationaux d'évaluation/d'accréditation ; (2) adaptés aux besoins des apprenants ?
3. Dans quelle mesure les programmes actuels d'enseignement de la lecture, de l'écriture et du calcul recourent-ils aux TIC, en particulier aux technologies mobiles ?
4. Dispose-t-on des moyens financiers suffisants pour la pleine mise en œuvre des politiques/programmes ?
5. Les rôles et responsabilités des instances de mise en œuvre (autorités nationales et sous-nationales, écoles, enseignants, etc.) sont-ils clairement définis et compris par tous ?
6. Dispose-t-on de capacités humaines suffisantes pour mettre en œuvre les politiques/programmes ?

Cible 4.7 : D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable

Principaux résultats attendus au titre de la cible 4.7 :

- Pleine intégration par les pays d'une approche transformatrice de l'éducation, conforme aux compétences, valeurs, connaissances, aptitudes et attitudes valorisées par l'éducation en vue du développement durable (EDD) et l'éducation à la citoyenneté mondiale (ECM), afin d'aider à édifier des sociétés pacifiques et durables par le biais de politiques éducatives nationales, des programmes d'enseignement, de la formation des enseignants et de l'évaluation des élèves.

Questions directrices recommandées
Politiques
<ol style="list-style-type: none"> 1. Dans quelles mesures les politiques et les programmes visant à promouvoir l'EDD et l'ECM ont-ils été institutionnalisés dans les enseignements formels, non formels et informels par des interventions à l'échelle du système, la formation des enseignants, les programmes et l'évaluation ? 2. Dispose-t-on d'un mécanisme de mise en œuvre du Programme d'action mondial pour l'EDD ? 3. Les principes énoncés dans la Recommandation de l'UNESCO sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales et l'éducation relative aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales (1974) sont-ils largement appliqués dans l'éducation et dans les politiques et les plans du secteur ? 4. L'élaboration des politiques et des programmes en matière d'EDD/ECM repose-t-elle sur des données factuelles issues de la recherche et du suivi ? 5. Les politiques et les programmes participatifs relatifs à l'EDD et à l'ECM encouragent-ils les apprenants et les éducateurs à s'impliquer dans leurs communautés et la société ? 6. Des objectifs d'apprentissage prévoyant des systèmes efficaces d'évaluation pour l'EDD et l'ECM ont-ils été établis afin d'évaluer, à l'aide d'indicateurs mesurables, les acquis de l'apprentissage sur les plans cognitif, socioaffectif et comportemental ?
Mise en œuvre
<ol style="list-style-type: none"> 1. Les rôles et responsabilités des instances de mise en œuvre (autorités nationales et sous-nationales, écoles, enseignants, etc.) sont-ils clairement définis et compris par tous ? 2. Dans quelle mesure les programmes d'enseignement et les manuels, à tous les niveaux de l'éducation, sont-ils conformes aux principes et aux valeurs de l'EDD et de l'ECM et jusqu'à quel point encouragent-ils les connaissances, les compétences, les valeurs et les comportements nécessaires pour instaurer des sociétés pacifiques, justes, saines et durables ? 3. Dispose-t-on d'un mécanisme de diffusion des bonnes pratiques en matière d'EDD et d'ECM au sein des pays et parmi eux ? 4. Dispose-t-on des moyens financiers suffisants pour la pleine mise en œuvre des politiques/programmes en matière d'EDD et d'ECM ? 5. Dispose-t-on de capacités humaines suffisantes pour mettre en œuvre les politiques/programmes relatifs à l'EDD et à l'ECM ?

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

Cible 4.a : Faire construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir un cadre d'apprentissage effectif qui soit sûr, exempt de violence et accessible à tous

Principaux résultats attendus au titre de la cible 4.a :

- Des installations scolaires appropriées (sanitaires, par exemple) dans toutes les écoles.
- Élimination de la violence, du harcèlement et des abus dans les milieux d'apprentissage.

Questions directrices recommandées

Politiques

1. Les normes actuelles en matière d'installations éducatives (formelles et non formelles) prennent-elles en compte les problématiques liées aux enfants, aux personnes handicapées et au genre ?
2. Les politiques et les stratégies visant à protéger les apprenants, les enseignants et le personnel de la violence s'inscrivent-elles dans le cadre d'écoles exemptes de violence et, dans les zones de conflit armé, engagent-elles à respecter le droit humanitaire international, qui protège les écoles en tant que biens civils ?
3. Existe-t-il des plans, des politiques et des programmes visant à moderniser les établissements scolaires ? Dans l'affirmative, les cibles associées aux politiques/programmes sont-elles clairement énoncées, et assorties d'indicateurs mesurables permettant d'assurer le suivi et l'évaluation ?

Mise en œuvre

1. Dispose-t-on des moyens financiers suffisants pour effectuer la modernisation nécessaire des établissements scolaires ?
2. Les rôles et responsabilités des instances de mise en œuvre (autorités nationales et sous-nationales, écoles, enseignants, etc.) sont-ils clairement définis et compris par tous ?
3. Dispose-t-on de capacités humaines suffisantes pour mettre en œuvre les politiques/programmes ?

Cible 4.b : D'ici à 2020, augmenter considérablement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, aux petits États insulaires en développement et aux pays d'Afrique, pour financer le suivi d'études supérieures, y compris la formation professionnelle, les cursus informatiques, techniques et scientifiques et les études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement

Principaux résultats attendus au titre de la cible 4.b :

- Une aide extérieure accrue octroyée aux pays à faible revenu concernant les bourses d'études et des coûts liés aux étudiants.
- Un nombre accru de jeunes issus de milieux défavorisés bénéficiant de bourses d'études.

Pour les pays de départ :

Questions directrices recommandées
Politiques
<ol style="list-style-type: none">1. Dans quelle mesure les politiques associées aux programmes de bourses d'études internationaux reflètent-elles la situation, les priorités et les plans de chaque pays en matière de développement, en mettant l'accent sur le renforcement des ressources humaines dans les domaines qui en ont le plus besoin ?2. Existe-t-il des politiques visant à encourager les jeunes femmes et les jeunes hommes issus de milieux défavorisés à solliciter des bourses d'études ?3. Quel type de mesures sont prises pour encourager les étudiants boursiers à revenir dans leur pays au terme de leurs études ?4. Les cibles associées aux politiques/programmes sont-elles clairement énoncées, et assorties d'indicateurs mesurables permettant d'assurer le suivi et l'évaluation ?
Mise en œuvre
<ol style="list-style-type: none">1. Les informations sur les bourses offertes sont-elles accessibles à l'ensemble des bénéficiaires potentiels, quelles que soient leurs origines ?2. Dans quelle mesure les processus de sélection des bourses d'études internationales sont-ils transparents ?3. Dispose-t-on de moyens financiers suffisants pour la pleine mise en œuvre des politiques/programmes ?4. Les rôles et responsabilités des instances de mise en œuvre (autorités nationales et sous-nationales, écoles, enseignants, etc.) sont-ils clairement définis et compris par tous ?5. Dispose-t-on de capacités humaines suffisantes pour mettre en œuvre les politiques/programmes ?

Pour les pays d'accueil :

Questions directrices recommandées
Politiques
<ol style="list-style-type: none"> 1. Dans quelle mesure les politiques associées aux programmes de bourses d'études internationaux reflètent-elles la situation, les priorités et les plans de chaque pays en matière de développement, en mettant l'accent sur le renforcement des ressources humaines dans les domaines prioritaires du pays d'origine ? 2. Existe-t-il des politiques visant à encourager les jeunes femmes et les jeunes hommes issus de milieux défavorisés à solliciter des bourses d'études ? 3. Les cibles associées aux politiques/programmes sont-elles clairement énoncées, et assorties d'indicateurs mesurables permettant d'assurer le suivi et l'évaluation ?
Mise en œuvre
<ol style="list-style-type: none"> 1. Quel type de mesures sont prises pour veiller à ce que le processus de sélection dans les pays de départ soit inclusif et transparent ? 2. Existe-t-il des systèmes d'aide à l'intention des étudiants boursiers récemment arrivés ? 3. Dispose-t-on des moyens financiers suffisants pour la pleine mise en œuvre des politiques/programmes ? 4. Les rôles et responsabilités des instances de mise en œuvre (autorités nationales et sous-nationales, écoles, enseignants, etc.) sont-ils clairement définis et compris par tous ? 5. Dispose-t-on de capacités humaines suffisantes pour mettre en œuvre les politiques/programmes ?

Cible 4.c : D'ici à 2030, accroître considérablement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement

Principaux résultats attendus au titre de la cible 4.c :

- Toutes les classes sont dotées d'enseignants qualifiés et formés.
- L'enseignement devient une profession attrayante, qui suscite des vocations, avec une formation et un développement continus, le statut professionnel des enseignants, leurs conditions de travail et l'appui qu'ils reçoivent étant revalorisés.
- Les mécanismes de concertation politique entre le gouvernement et les organisations d'enseignants sont renforcés.

Questions directrices recommandées

Politiques

1. Existe-t-il des plans, des politiques et des programmes clairs visant à accroître le nombre d'enseignants de qualité ?
2. Les cibles associées aux politiques/programmes sont-elles clairement énoncées, et assorties d'indicateurs mesurables permettant d'assurer le suivi et l'évaluation ?
3. Des études sur le statut des enseignants (rémunération, conditions de travail, avantages sociaux, etc.) ont-elles été menées pour identifier ce qui peut empêcher d'attirer et de retenir les candidats les plus compétents et les plus motivés ?
4. Des études ont-elles été menées pour évaluer l'efficacité de la formation des enseignants (formation initiale et en cours d'emploi) ?
5. Quelles sont les mesures prises pour garantir une affectation équitable et transparente des enseignants ?
6. Existe-t-il des cadres de qualification pour les enseignants, les formateurs d'enseignants, les superviseurs d'enseignants et les inspecteurs ?
7. Dans quelle mesure les politiques actuelles de gestion des enseignants (en matière de recrutement, de formation, d'affectation, de rémunération, d'organisation de carrière et de conditions de travail) sont-elles inclusives, équitables et soucieuses de l'égalité entre les sexes ?

Mise en œuvre

1. Les enseignants reçoivent-ils l'aide qui convient pour acquérir des compétences technologiques leur permettant d'exploiter les TIC ?
2. Dans quelle mesure les enseignants et les chefs d'établissement peuvent-ils se consacrer à leurs fonctions centrales (c'est-à-dire l'enseignement et l'apprentissage, l'encadrement pédagogique) ?
3. Dispose-t-on de mécanisme institutionnalisant le dialogue social avec les enseignants et les organisations qui les représentent, tout en assurant leur pleine participation à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des politiques d'éducation ?
4. Dispose-t-on des moyens financiers suffisants pour la pleine mise en œuvre des politiques/programmes ?
5. Les rôles et responsabilités des instances de mise en œuvre (autorités nationales et sous-nationales, écoles, enseignants, etc.) sont-ils clairement définis et compris par tous ?
6. Dispose-t-on de capacités humaines suffisantes pour mettre en œuvre les politiques/programmes ?

Annexe 2. Outils et ressources visant à faciliter le travail d'élaboration des politiques et de planification au regard de l'ODD 4

Objectif 4 du GTO sur les ODD	Cible	Nom de l'outil	Institution chef de file	Institutions partenaires	Principales caractéristiques	Site Web
4		Guide pour la préparation d'un plan de transition de l'éducation (2016)	UNESCO-IIPE ; Partenariat mondial pour l'éducation		Ce guide offre une vue d'ensemble des caractéristiques essentielles d'un plan de transition de l'éducation satisfaisant, puis présente les principales étapes du processus de son élaboration. Il s'accompagne d'une sélection de ressources utiles classées selon les étapes de l'élaboration du plan.	http://unesdoc.unesco.org/images/0024/002449/244900f.pdf
4		Integrating Education 2030 into education plans and M&E (2016) [en anglais]	Bureau de l'UNESCO à Bangkok		Cette note d'orientation décrit : - l'importance d'intégrer les cibles d'Éducation 2030 dans les plans d'éducation nationaux ainsi que dans leur suivi et leur évaluation ; - es tendances et les enjeux actuels ; - les actions nécessaires en vue de l'intégration.	http://nespap.unescobkk.org/wp-content/uploads/2016/06/Integrating-Education-2030-into-Education-Plans-and-ME.pdf
4		Méthodologie des comptes nationaux de l'éducation (2016)	UNESCO-IIPE ; ISU ; UNESCO-IIPE, Pôle de Dakar		L'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU), l'Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IIPE), et le Pôle de Dakar de l'IIPE ont rassemblé leurs compétences pour apporter un soutien technique aux pays membres du Partenariat mondial pour l'éducation, afin d'élaborer et d'appliquer des méthodologies durables de collecte, de production, de diffusion et d'utilisation de données de qualité sur le financement de l'éducation.	http://unesdoc.unesco.org/images/0024/002457/245781f.pdf

1 Pour une ressource utile sur l'évaluation de l'inclusivité dans l'éducation, voir UNESCO (2010) Aborder l'exclusion dans l'éducation: un guide pour évaluer les systèmes éducatifs vers des sociétés plus inclusives et justes.

Objectif 4 du GTO sur les ODD	Cible	Nom de l'outil	Institution chef de file	Institutions partenaires	Principales caractéristiques	Site Web
4		Rapport sur les données du développement durable : jeter les bases pour mesurer l'Objectif de développement durable 4 (2016)	ISU		Ce Rapport montre que de nombreux pays éprouvent des difficultés à produire les données nécessaires aujourd'hui et qu'il sera encore plus difficile de rassembler les données affinées sur l'éducation attendues dans les années à venir, compte tenu des vastes ambitions du Programme des ODD. Face à cet enjeu, le Rapport présente une stratégie mondiale associant les pays, les organismes des Nations Unies, les donateurs et les groupes de la société civile en vue de rassembler les données nécessaires et de mettre en œuvre un nouveau cadre de mesure. Il s'intéresse particulièrement aux domaines qu'il est difficile de mesurer, tels que la qualité de l'éducation, l'apprentissage, l'équité et l'inclusion.	http://unesdoc.unesco.org/images/0024/002462/246287f.pdf
4		Guide pour la préparation d'un plan sectoriel d'éducation et Guide pour l'évaluation d'un plan sectoriel d'éducation (2015)	UNESCO-IIPE	Partenariat mondial pour l'éducation	Ces guides ont pour but d'aider les pays à élaborer des plans d'éducation crédibles et d'aider les partenaires pour le développement à évaluer ces plans. Les pays peuvent également envisager d'élaborer un plan de transition de l'éducation. Cet outil se compose de deux volets : la préparation d'un plan et l'évaluation d'un plan. Il s'adresse en premier lieu aux autorités gouvernementales et aux partenaires pour le développement.	Préparation d'un plan : http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002337/233767f.pdf Évaluation d'un plan : http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002337/233768f.pdf

Objectif 4 du GTO sur les ODD	Cible	Nom de l'outil	Institution chef de file	Institutions partenaires	Principales caractéristiques	Site Web
4		Education microplanning toolkit (2014) [en anglais]	Bureau de l'UNESCO à Bangkok		Cette trousse à outils concernant la micro-planification de l'éducation a été conçue pour appuyer la planification de l'éducation au niveau local, en insistant sur quatre dimensions importantes de la planification et du changement : élargir l'accès, améliorer les acquis de l'apprentissage, renforcer la participation des communautés et appuyer des prises de décision ouvertes et étayées. La trousse à outils, en cours d'élaboration, peut cependant déjà conseiller utilement les planificateurs de l'éducation au niveau local.	http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002210/221038e.pdf
4		Guide méthodologique pour l'analyse sectorielle de l'éducation (2014)	UNESCO-IIPE, Pôle de Dakar	UNICEF ; Banque mondiale ; Partenariat mondial pour l'éducation	Aider les pays à estimer les atouts et les faiblesses de leur système éducatif et à améliorer l'efficacité de leurs politiques d'éducation : <ul style="list-style-type: none"> - constitution d'une équipe nationale ; - renforcement des capacités ; - aider les responsables politiques à envisager la faisabilité de leurs politiques éducatives. 	Volume 1 : http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002305/230532F.pdf Volume 2 : http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002305/230533F.pdf

Objectif 4 du GTO sur les ODD	Cible	Nom de l'outil	Institution chef de file	Institutions partenaires	Principales caractéristiques	Site Web
4		What matters for most education management information systems - a framework paper (2014) [en anglais]	Banque mondiale		<p>Ce document présente le cadre conceptuel et les outils opérationnels du module SIGE de l'Approche systémique pour de meilleurs résultats dans le domaine de l'éducation (SABER). Ces outils sont destinés à être utilisés par les responsables politiques gouvernementaux chargés de l'éducation afin d'évaluer les domaines d'action en rapport avec le SIGE d'un pays suivant les meilleures pratiques internationales. Il présente :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une vue d'ensemble des demandes actuelles en matière de données pour améliorer l'éducation, en expliquant comment le SIGE répond à ces demandes de données ; - une description détaillée de quatre domaines d'action en particulier : l'environnement favorable, la stabilité du système, la qualité des données et l'exploitation en vue de la prise de décision ; - une définition des atouts et des faiblesses d'un SIGE en vue d'une description plus complète et plus globale de son état. 	<p>http://documents.worldbank.org/curated/en/543401468329077038/pdf/944490WP00PUBLOFramework0SABER0EMIS.pdf</p>
4		Capacity Development for Education for All: The CapEFA Programme. Annual Progress Report 2013 [en anglais]	UNESCO		<p>Ce rapport présente une vue d'ensemble du Programme CapEFA, les résultats qu'il a obtenus en 2013, ainsi que sa planification financière et des programmes. Plus important, il signale les meilleures pratiques et les enseignements tirés en 2013.</p>	<p>http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002277/227743e.pdf</p>

Objectif 4 du GTO sur les ODD	Cible	Nom de l'outil	Institution chef de file	Institutions partenaires	Principales caractéristiques	Site Web
4		Élaborer le cadre d'accélération de l'EPT pour « La Grande poussée », Initiative d'accélération de l'EPT 2013-2015, lignes directrices (2013)	Bureau de l'UNESCO à Dakar		Ces lignes directrices aident à la préparation de plans dans différents pays et se composent de cinq modules : quatre d'entre eux portent sur des types de plan spécifiques et le dernier sur les dispositifs institutionnels et de mise en œuvre. Chaque module s'articule autour de cinq parties principales : introduction, principes directeurs, objectifs, définition de concepts et étapes de préparation du plan.	http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002247/224727f.pdf
4		Framework for the Reform of Education Systems and Planning for Quality (2013) [en anglais]	Banque mondiale		En s'inspirant de la théorie et des données empiriques quant à ce qui fonctionne, ce document propose un cadre visant à améliorer la qualité de l'éducation. Ce cadre tient compte de six facteurs : (1) l'évaluation ; (2) l'autonomie ; (3) l'obligation redditionnelle ; (4) l'attention portée aux enseignants ; (5) l'attention portée au développement de la petite enfance et (6) l'attention portée à la culture. À l'avenir, il est nécessaire de mettre en place un système de critères de qualité internationaux fondés sur un large ensemble de données factuelles. Plus important, il est nécessaire de disposer de davantage de données empiriques issues d'évaluations d'impact.	http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2013/11/14/000158349_20131114130408/Rendered/PDF/WPS6701.pdf

Objectif 4 du GTO sur les ODD	Cible	Nom de l'outil	Institution chef de file	Institutions partenaires	Principales caractéristiques	Site Web
4		L'avenir de l'apprentissage mobile : implications pour la formulation des politiques et la planification (2013)	UNESCO		Cette publication s'inscrit dans la Série de documents de travail de l'UNESCO sur l'apprentissage mobile, qui vise à mieux comprendre comment les technologies mobiles peuvent être utilisées pour améliorer l'accès à l'éducation, l'équité et la qualité des services éducatifs à travers le monde. Elle propose une vue d'ensemble de l'état actuel de l'apprentissage mobile, des différents facteurs favorables et obstacles en la matière, ainsi que des grands enjeux dont les responsables politiques et les planificateurs doivent prendre conscience.	http://unesdoc.unesco.org/images/0021/002196/219637f.pdf
4		Les dépenses des ménages en éducation : appréhension et méthodes d'estimation à partir des enquêtes ménages ; note méthodologique (2013)	UNESCO-IIPE, Pôle de Dakar		Permet aux pays de se renseigner sur les dépenses des familles en matière d'éducation et de disposer des informations nécessaires pour repenser le financement global de l'éducation.	http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002264/226464f.pdf
4		Référentiel de compétences du planificateur de l'éducation : Maghreb et région arabe (2013)	Bureau de l'UNESCO à Rabat		Ce référentiel vise à définir le rôle et les tâches du planificateur du point de vue des compétences. Il a été conçu comme un outil polyvalent, commun à l'ensemble des planificateurs du Maghreb et de la région arabe. Il est également destiné à être utilisé pour étudier l'élaboration d'un programme de formation et de renforcement des capacités dans la région.	http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002298/229814f.pdf

Objectif 4 du GTO sur les ODD	Cible	Nom de l'outil	Institution chef de file	Institutions partenaires	Principales caractéristiques	Site Web
4		Pour un développement efficace des capacités : méthodologie d'évaluation des besoins en capacités (CAPNAM) pour la planification et la gestion de l'éducation (2013)	UNESCO		La Méthodologie d'évaluation des besoins en capacités (CAPNAM) fournit les outils et les approches qui permettent d'identifier les lacunes et de formuler des réponses adaptées pour ce qui d'évaluer les besoins en capacités. Grâce à son approche participative globale, elle mobilise et implique un large éventail de parties prenantes nationales du monde de l'éducation. Ce principe fondateur garantit que les programmes de développement des capacités soient sous contrôle national, et viables.	http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002260/226090e.pdf
4		UNESCO Handbook on Education Policy Analysis and Programming. Volume 1: Education Policy Analysis; Volume 2: UNESCO Programming (2013) [en anglais]	Bureau de l'UNESCO à Bangkok		Ce manuel propose une méthode systématique et structurée qui facilite l'analyse des politiques et des programmes éducatifs en ce qui concerne les domaines de l'accès, de la qualité et de la gestion de l'éducation ainsi que les grandes questions transversales, pour tous les niveaux et tous les types d'éducation dans le cadre national. Il offre aussi un cadre conceptuel à l'analyse des politiques de l'éducation, qui permet par ailleurs d'engager une concertation politique auprès des homologues nationaux et des partenaires pour le développement.	http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002211/221189E.pdf http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002211/221191E.pdf
4		Capacity Development for Education for All: The CapEFA Programme. Annual Progress Report 2012 [en anglais]	UNESCO		Ce rapport présente une vue d'ensemble du Programme CapEFA, les résultats qu'il a obtenus en 2012, ainsi que sa planification financière et des programmes. Plus important, il signale les meilleures pratiques et les enseignements tirés en 2012.	http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002277/227742e.pdf

Objectif 4 du GTO sur les ODD	Cible	Nom de l'outil	Institution chef de file	Institutions partenaires	Principales caractéristiques	Site Web
4		EPSSim User Guide: Education Policy and Strategy Simulation Model, Versions 2.9b and 2.9c (2012) [en anglais]	Bureau de l'UNESCO à Bangkok		Ce guide de l'utilisateur apporte des informations détaillées sur la façon d'installer, de personnaliser et d'utiliser EPSSim pour exécuter divers types de scénarios et de modèles de simulation.	http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002201/220198e.pdf
4		Développement des capacités pour l'Éducation pour tous : de la théorie à la pratique ; le programme CapEFA (2011)	UNESCO		L'UNESCO a tiré ces dernières années de nombreuses leçons de ses expériences en matière de renforcement des capacités pour l'éducation, ces enseignements étant étayés par des rapports de recherche, des évaluations de projets, des évaluations, des examens des politiques et du secteur, etc. Cette publication est l'occasion pour l'Organisation de réfléchir à son approche du développement des capacités tout en rassemblant certaines réalisations décisives et enseignements tirés du Programme de développement des capacités pour l'Éducation pour tous (CapEFA) créé en 2003.	http://unesdoc.unesco.org/images/0021/002175/217567f.pdf

Objectif 4 du GTO sur les ODD	Cible	Nom de l'outil	Institution chef de file	Institutions partenaires	Principales caractéristiques	Site Web
4		Systematic Monitoring of Education for All: Training Modules for Asia-Pacific (2011) [en anglais]	Bureau de l'UNESCO à Bangkok		Ces modules de formation ont été conçus pour servir au renforcement des capacités en matière de suivi de l'EPT parmi : (a) les administrateurs de l'éducation à tous les niveaux et les responsables d'établissement, sur la façon de mieux enregistrer, collecter, analyser, diffuser et exploiter les données scolaires ; (b) les chercheurs, analystes et administrateurs du domaine de l'éducation, sur le moyen d'accéder aux données de l'éducation issues des recensements de population et des enquêtes de ménages, de les analyser et de les exploiter au mieux, en utilisant des suites et des logiciels statistiques. Deux séries de modules ont été compilées : les modules A1 à A5 qui répondent aux besoins du groupe cible (a) et les modules B1 à B5 s'adressant au groupe cible (b). Ils répondent tous au besoin de produire avec fiabilité et d'utiliser efficacement un ensemble de base d'indicateurs de suivi de l'EPT.	http://unesdoc.unesco.org/images/0021/002154/215495E.pdf
4		Measuring Capacity (2010) [en anglais]	PNUD		Ce document aide les professionnels du développement à décomposer la question suivante : « Qu'est-ce que la mesure de la capacité ? ». Il présente un cadre permettant de mieux définir, obtenir et communiquer les résultats en matière de développement des capacités. Le cadre s'ouvre en tenant compte de sa finalité : les objectifs de développement nationaux.	http://www.undp.org/content/dam/aplaws/publication/en/publications/capacity-development/undp-paper-on-measuring-capacity/UNDP_Measuring_Capacity_July_2010.pdf?download

Objectif 4 du GTO sur les ODD	Cible	Nom de l'outil	Institution chef de file	Institutions partenaires	Principales caractéristiques	Site Web
4		Country-led monitoring and evaluation systems: Better evidence, better policies, better development results (2009) [en anglais]	UNICEF		<p>Suggère que les systèmes de suivi et d'évaluation dirigés par les pays peuvent améliorer la prise de décision fondée sur des données factuelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en garantissant que les systèmes nationaux de suivi et d'évaluation sont sous le contrôle des pays concernés et dirigés par eux ; - en rapprochant les responsables politiques, qui utilisent les données, et les statisticiens, les évaluateurs et les chercheurs, qui les produisent. 	http://evalpartners.org/sites/default/files/images/Country_ledMEsystems.pdf
4		Lignes directrices pour l'élaboration et l'utilisation efficace des codes de conduite des enseignants (2009)	UNESCO-IIEP	Agence canadienne de développement international	Ces lignes directrices ont été rédigées dans le but d'aider les pays à concevoir efficacement un code de conduite pour les enseignants (ou de réviser un code existant) et à mettre en place des mécanismes appropriés pour assurer la diffusion, l'application et le suivi adéquats du code à tous les niveaux du système. Elles s'adressent aux acteurs nationaux et locaux et suivent l'ordre des principales étapes de l'élaboration d'un code. Pour de plus amples informations sur certains aspects des lignes directrices, le lecteur est invité à se reporter aux ressources et aux outils qui figurent aux annexes.	http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001850/185010e.pdf

Objectif 4 du GTO sur les ODD	Cible	Nom de l'outil	Institution chef de file	Institutions partenaires	Principales caractéristiques	Site Web
4		Education Financing Toolkit 2009	ActionAid		Cette trousse à outils, et les ressources qui l'accompagnent, vise à aider les militants de l'éducation à renforcer leurs activités de plaidoyer et de campagne en faveur du financement de l'éducation. Il s'agit d'apporter des informations concrètes sous une forme accessible, ainsi que des idées sur la façon d'organiser une campagne nationale efficace (les données à produire et les tactiques à mettre en place). L'objectif est d'amener les gouvernements nationaux, en particulier les ministères des finances, à rendre des comptes, en les interpellant lorsqu'ils adhèrent à des positions idéologiques sous l'influence d'acteurs extérieurs.	http://download.ei-ie.org/Docs/WebDepot/El-ActionAid_Toolkit.pdf
4		Guide pour le renforcement des capacités dans le secteur de l'éducation dans le cadre de l'Initiative pour la mise en œuvre accélérée de l'EPT (2008)	IMO A-EPT		Ce guide est destiné à appuyer la mise au point d'une approche stratégique et participative du développement des capacités dans le secteur de l'éducation. Elles doivent aider les parties prenantes, au niveau des pays, à évaluer les plans sectoriels d'éducation et les capacités de mise en œuvre, à identifier les lacunes en matière de capacités et les ressources existantes et à fixer les priorités d'une stratégie de développement des capacités.	http://www2.giz.de/wbf/4tDx9kw63gma/Guidelines_for_CD_in_Education_Sector_fr.pdf
4		Soutenir le développement des capacités : l'approche du PNUD (2008)	PNUD		Ce document présente une série de déclarations de principe et de services du PNUD visant à appuyer les efforts de développement des capacités aux niveaux mondial, régional et national. Les déclarations de principe et les services proposés sont étayés par des travaux de recherche et d'analyse sur la théorie, les sources de données, les méthodes et les applications du développement des capacités dans les différentes stratégies d'intervention en matière de développement des capacités.	http://www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/capacity-building/support-capacity-development-the-undp-approach.html

Objectif 4 du GTO sur les ODD	Cible	Nom de l'outil	Institution chef de file	Institutions partenaires	Principales caractéristiques	Site Web
4		OpenEMIS	UNESCO	Community Systems Foundation	L'initiative OpenEMIS vise à mettre en place un Système d'information sur la gestion de l'éducation (SIGE) afin de collecter et diffuser des données sur les écoles, les élèves, les enseignants et le personnel. Ce système a été conçu par l'UNESCO comme un système libre de droits qui peut être facilement adapté pour répondre aux besoins spécifiques des États membres.	www.openemis.org
4		ICT-in-Education Toolkit	UNESCO	infoDev	Aux fins de la planification des TIC dans les politiques de l'éducation, l'UNESCO, infoDEV et d'autres partenaires ont mis au point une trousse à outils mettant à la disposition des responsables politiques, des planificateurs et des professionnels chargés de l'éducation un processus systématique pour formuler, planifier et évaluer les programmes de développement de l'éducation avec l'aide des TIC.	http://www.ictinedtoolkit.org
4	4.1	SABER-School Finance : Data Collection Instrument (2015) [en anglais]	Banque mondiale		Le module « Financement des écoles » de l'Approche systémique pour de meilleurs résultats dans le domaine de l'éducation (SABER) évalue les systèmes de financement de l'éducation selon six critères : (i) assurer les conditions d'apprentissage de base ; (ii) suivre les conditions et les résultats de l'apprentissage ; (iii) superviser la prestation de service ; (iv) établir un budget à partir d'informations adéquates et transparentes ; (v) fournir davantage de ressources aux élèves qui en ont besoin ; (vi) gérer efficacement les ressources. SABER-Financement des écoles indiquera comment l'éducation est financée par les autorités nationales, sous-nationales et locales et les écoles.	

Objectif 4 du GTO sur les ODD	Cible	Nom de l'outil	Institution chef de file	Institutions partenaires	Principales caractéristiques	Site Web
4	4.1	Práticas Inovadoras de Inspeção Educativa: Angola (2012-2014) [en Portugaise]	UNESCO- IIEP Buenos Aires		<p>Méthode d'évaluation institutionnelle participative utilisée par l'Inspection de l'éducation en Angola.</p> <p>Encourage l'évaluation continue des besoins à partir de la base ainsi que la collaboration, tant verticale qu'horizontale, parmi les acteurs à l'échelle de l'école, du district et au niveau national.</p> <p>Visé à permettre le développement institutionnel durable à tous les niveaux de la structure de gouvernance pour l'éducation.</p>	
4	4.1	What Matters Most for Student Assessment Systems: A Framework Paper (2012) [en anglais]	Banque mondiale		<p>Ce document porte sur les systèmes d'évaluation de l'apprentissage et des acquis des élèves au niveau de l'enseignement primaire et secondaire. Il s'agit d'offrir aux responsables politiques, aux fonctionnaires du ministère de l'éducation, au personnel des organisations de développement et aux autres parties prenantes à l'échelon national un cadre et des indicateurs clés en vue d'effectuer un diagnostic, de débattre et de trouver un consensus s'agissant de l'élaboration d'un système d'évaluation des élèves rationnel et durable pour contribuer à l'amélioration de la qualité de l'éducation et l'apprentissage pour tous.</p>	
4	4.7	Gestion de l'école en période de crise et post-crise: module thématique (2015)	Bureau de l'UNESCO à Bamako		<p>Ce document s'adresse aux acteurs de l'éducation. Le module vise à renforcer les capacités des acteurs de l'éducation et de la gestion des écoles en période de crise et dans la période qui suit. Il s'articule autour de quatre thèmes principaux : la réponse face aux crises, la préparation et la prévention, les systèmes d'information et de communication, le suivi et l'évaluation.</p>	http://unesdoc.unesco.org/images/0024/002439/243968f.pdf

Objectif 4 du GTO sur les ODD	Cible	Nom de l'outil	Institution chef de file	Institutions partenaires	Principales caractéristiques	Site Web
4	4.1	Six steps to abolishing primary school fees: operational guide (2009) [en anglais]	Banque mondiale		Ce guide opérationnel présente six étapes vers la planification et la mise en œuvre de politiques de suppression des frais de scolarité. Il contient également un appendice sur les stratégies combinées en vue d'atteindre les plus vulnérables.	http://www.unicef.org/publications/files/Six_Steps_to_Abolishing_Primary_School_Fees.pdf
	4.2	Southeast Asian Guidelines for Early Childhood Teacher Development and Management (2016) [en anglais]	Bureau de l'UNESCO à Bangkok ; Secrétariat de la SEAMEO		Ces lignes directrices régionales ont été élaborées pour appuyer les futurs efforts déployés par les États membres de la SEAMAO en vue de renforcer leur personnel chargé de l'EPPE, en appuyant la professionnalisation et le développement des capacités des enseignants du préprimaire ainsi qu'en décrivant et en analysant les politiques et les systèmes relatifs aux enseignants chargés de la petite enfance en Asie du Sud-Est.	
4	4.2	Planification des politiques pour le développement de la petite enfance : lignes directrices pour l'action. (2005)	Bureau régional de l'UNICEF pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre (Sénégal) ; Association pour le développement de l'éducation en Afrique		Ces lignes directrices pour le développement de la petite enfance constituent une feuille de route visant à aider les gouvernements et les autres parties prenantes à collaborer pour mettre en place des politiques garantissant le plein épanouissement de tous les enfants. Elles ont pour but de proposer un ensemble d'outils sur les politiques relatives au développement de la petite enfance à l'intention des planificateurs nationaux des organisations gouvernementales et non gouvernementales.	

Objectif 4 du GTO sur les ODD	Cible	Nom de l'outil	Institution chef de file	Institutions partenaires	Principales caractéristiques	Site Web
4	4.7	Incorporating safety, resilience, and social cohesion in education sector planning: A guide for education sector planners (2015) [en anglais et en arabe]	UNESCO-IIPE	Education Above All : « Protéger l'éducation en situation d'insécurité et de conflit » ; UNICEF	<ul style="list-style-type: none"> - Offre un guide étape par étape pour répondre aux questions de sécurité, de résilience et de cohésion sociale à chaque stade du processus de planification du secteur de l'éducation. - Contient des points de conclusion et une série d'étapes à suivre à l'intention des hautes autorités. 	http://education4resilience.iiep.unesco.org/en/planning
4	4.7	Incorporating safety, resilience, and social cohesion in education sector planning: A guide for education curriculum developers (2015) [en anglais]	UNESCO-IIE ; UNESCO-IBE	Education Above All : « Protéger l'éducation en situation d'insécurité et de conflit » ; UNICEF	<ul style="list-style-type: none"> - Offre des conseils étape par étape pour prendre en compte la sécurité, la résilience et la cohésion sociale dans les programmes d'enseignement. - Contient des points de conclusion et une série d'étapes à suivre à l'intention des hautes autorités. 	http://education4resilience.iiep.unesco.org/en/curriculum

Objectif 4 du GTO sur les ODD	Cible	Nom de l'outil	Institution chef de file	Institutions partenaires	Principales caractéristiques	Site Web
4	4.7	RES-360° Boîte à outil. Résilience dans les systèmes éducatifs : manuel d'évaluation rapide (2013)	Banque mondiale		Cette boîte à outil aide les écoles et les institutions éducatives nationales à identifier les risques rencontrés par les communautés de l'éducation, en particulier les élèves. Elle signale aussi les atouts et l'engagement positif au sein des écoles et des communautés qui, s'ils sont reconnus et valorisés, peuvent rendre les programmes éducatifs nationaux plus pertinents et plus efficaces dans les situations difficiles. Elle contient des ressources en vue de la collecte et de l'analyse des données sur la résilience en matière d'éducation dans un pays, et en vue de communiquer et de mobiliser ces connaissances.	http://documents.worldbank.org/curated/en/525441468147538121/pdf/776860WPOFRENCC00Box385307B00PUBLIC0.pdf
4	4.7	What Matters Most for Education Resilience : A Framework Paper (2013) [en anglais]	Banque mondiale		Ce document propose un processus systématique en vue de mieux accorder le système éducatif à une approche axée sur la résilience et de garantir des services éducatifs de qualité pertinents aux apprenants en situation difficile, notamment de conflit ou de violence. Les annexes expliquent plus en détail comment les outils du document peuvent contribuer à harmoniser les stratégies, plans et services pour l'éducation dans le domaine de l'accès, de la qualité de l'apprentissage, l'équité, le renforcement des capacités et la participation, parmi d'autres objectifs relatifs à l'éducation.	https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/16550/788110NWPOBox30ucational0Resilience.pdf?sequence=1&isAllowed=y

Objectif 4 du GTO sur les ODD	Cible	Nom de l'outil	Institution chef de file	Institutions partenaires	Principales caractéristiques	Site Web
4	4.7	Note d'orientation : intégrer la réduction des risques de conflits et de catastrophes dans la planification du secteur (2011)	UNESCO-IIPE	UNICEF	Fondement et justification théoriques de la prise en compte de la réduction du risque de conflit et de catastrophe dans les plans sectoriels d'éducation. Illustré par des exemples concrets.	http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002286/228650f.pdf
4	4.7	Note d'orientation pour les planificateurs de l'éducation : intégrer la réduction des risques de conflits et de catastrophes dans la planification du secteur (2011)	UNESCO-IIPE	UNICEF	Fondement et justification théoriques de la prise en compte de la réduction du risque de conflit et de catastrophe dans les plans sectoriels d'éducation. Illustré par des exemples concrets.	http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002286/228650f.pdf
4	4.7	Guide du planificateur pour l'introduction des langues et cultures africaines dans l'éducation (2011)	Bureau de l'UNESCO à Dakar		Cette publication, destinée à aider les planificateurs des ministères de l'éducation à planifier et mettre en œuvre avec succès un enseignement multilingue, repose sur des expériences de terrain, rappelle les grands principes de la planification linguistique dans l'éducation et offre des orientations précises sur les modalités pratiques et les différentes étapes propres à assurer le succès.	http://unesdoc.unesco.org/images/0021/002162/216270f.pdf

Objectif 4 du GTO sur les ODD	Cible	Nom de l'outil	Institution chef de file	Institutions partenaires	Principales caractéristiques	Site Web
4	4.7	Regional Education Information System on Students with Disabilities (SIRIED): Methodological proposal (2011) [également disponible en espagnol et en portugais]	Bureau de l'UNESCO à Santiago	.	Ce projet régional vise à constituer un système d'information sur les besoins éducatifs des élèves handicapés et le soutien à leur apporter, en s'articulant autour de trois objectifs particuliers : contribuer au suivi des objectifs de l'Éducation pour tous et du Projet régional d'éducation pour l'Amérique latine et les Caraïbes (PRELAC) ; transmettre des retours d'information sur l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques ; et contribuer à une répartition juste et équitable des ressources garantissant le droit à l'éducation des personnes handicapées.	http://unesdoc.unesco.org/images/0019/001909/190974e.pdf
Bureau de l'UNESCO à Santiago	4.a	What Matters Most for Education Resilience : A Framework Paper (2013) [en anglais]	Banque mondiale		Ce document propose un processus systématique en vue de mieux accorder le système éducatif à une approche axée sur la résilience et de garantir des services éducatifs de qualité pertinents aux apprenants en situation difficile, notamment de conflit ou de violence. Les annexes expliquent plus en détail comment les outils du document peuvent contribuer à harmoniser les stratégies, plans et services pour l'éducation dans le domaine de l'accès, de la qualité de l'apprentissage, l'équité, le renforcement des capacités et la participation, parmi d'autres objectifs relatifs à l'éducation.	https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/16550/788110NWPOBox30ucational0 Resilience.pdf?sequence=1&isAllowed=y
4	4.a	Towards Inclusive Education for Children with Disabilities: A Guideline (2009)	Bureau de l'UNESCO à Bangkok		Ce manuel propose des lignes directrices sur l'action à mener pour intégrer les enfants handicapés dans les systèmes éducatifs et le processus de suivi de l'EPT. Il s'appuie sur les enseignements tirés de quatre études de cas (Thaïlande, Viet Nam, Samoa et Brunei).	http://unesdoc.unesco.org/images/0019/001924/192480e.pdf

Objectif 4 du GTO sur les ODD	Cible	Nom de l'outil	Institution chef de file	Institutions partenaires	Principales caractéristiques	Site Web
4	4.c	Southeast Asian Guidelines for Early Childhood Teacher Development and Management (2016)	Bureau de l'UNESCO à Bangkok ; Secrétariat de la SEAMEO		Ces lignes directrices régionales ont été élaborées pour appuyer les futurs efforts déployés par les États membres de la SEAMAO en vue de renforcer leur personnel chargé de l'EPPE, en appuyant la professionnalisation et le développement des capacités des enseignants du préprimaire ainsi qu'en décrivant et en analysant les politiques et les systèmes relatifs aux enseignants chargés de la petite enfance en Asie du Sud-Est.	http://unesdoc.unesco.org/images/0024/002443/244370E.pdf
4	4.c	Teacher Policy Development Guide: Summary (2015) [en anglais]	UNESCO		Ce résumé présente les grandes lignes de chaque chapitre du Teacher Policy Development Guide. Le texte intégral du Guide donne une description détaillée d'outils, et décrit notamment des phases accompagnées d'études de pays pertinentes et de preuves à l'appui. Le but est d'éclairer l'élaboration de politiques nationales sur les enseignants, fondées sur des données factuelles.	http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002352/235272e.pdf
4	4.c	Critical issues for formulating new teacher policies in Latin America and the Caribbean: The current debate (2015) [également disponible en espagnol]	Bureau de l'UNESCO à Santiago		Identifie les enjeux essentiels de la formulation des politiques relatives aux enseignants : formation initiale des enseignants ; formation en cours d'emploi et perfectionnement professionnel ; conditions d'évolution des carrières et de travail ; institutions et processus d'élaboration des politiques relatives aux enseignants.	http://unesdoc.unesco.org/images/0024/002436/243639e.pdf

Objectif 4 du GTO sur les ODD	Cible	Nom de l'outil	Institution chef de file	Institutions partenaires	Principales caractéristiques	Site Web
4	4.c	Modules de formation (2015) [en français]	UNESCO-IIPE		D'abord publié en français et bientôt disponible en anglais, cette série en sept parties étudie les enjeux majeurs du domaine ainsi que différents outils et techniques qui peuvent contribuer à l'efficacité de la planification, du suivi et de la gestion du personnel enseignant.	http://www.iiep.unesco.org/fr/modules-de-formation-axes-sur-la-gestion-des-enseignants-3336
4	4.c	Background and Criteria for Teacher-Policy Development in Latin America and the Caribbean (2013) [également disponible en espagnol]	Bureau de l'UNESCO à Santiago		Ce document a pour objet de dresser un état des lieux et de formuler des lignes directrices concernant les politiques relatives aux enseignants à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Le rapport, qui évalue l'élaboration des politiques publiques tout en offrant des orientations à cet égard, part du principe qu'une politique des enseignants ne devrait pas être dissociée de la politique de l'éducation.	http://unesdoc.unesco.org/images/0024/002452/245226e.pdf
4	4.c	What Matters Most for Teacher Policies: A Framework Paper (2013)	Banque mondiale		Ce document offre un cadre permettant d'analyser les politiques relatives aux enseignants dans les systèmes éducatifs du monde entier afin de favoriser les décisions éclairées sur les politiques de l'éducation. Il offre un prisme à travers lequel les parties prenantes peuvent appeler l'attention sur les dimensions importantes des politiques relatives aux enseignants, sur les politiques relatives aux enseignants qui semblent le plus à même d'améliorer l'apprentissage des élèves, et sur la façon de réfléchir à l'établissement de priorités parmi les solutions politiques en concurrence concernant la réforme des politiques relatives aux enseignants.	https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/20143/901820NWPOno4000Box385307B00PUBLIC0.pdf?sequence=1&isAllowed=y

Objectif 4 du GTO sur les ODD	Cible	Nom de l'outil	Institution chef de file	Institutions partenaires	Principales caractéristiques	Site Web
4	4.c	Strategy for Monitoring and Improving Teaching Effectiveness (SMITE): User Manual (2011) [en anglais]	Bureau de l'UNESCO à Apia		Ce Manuel décrit les différentes composantes du logiciel SMITE et la façon de l'utiliser afin de produire les informations nécessaires sur les normes relatives aux enseignants.	http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/FIELD/Apia/pdf/SMITE_User_Manual_2011.pdf
4	4.c	TIC UNESCO : un référentiel de compétences pour les enseignants Version 2.0 (2011)	UNESCO		Le référentiel de compétences TIC pour les enseignants vise à éclairer les responsables politiques chargés de l'éducation, les formateurs d'enseignants, les prestataires de l'apprentissage professionnel et les enseignants en service quant au rôle des TIC dans la réforme de l'éducation ainsi qu'à aider les États membres à élaborer des normes nationales de compétences relatives aux TIC à l'intention des enseignants ainsi qu'une approche de plan directeur sur les TIC dans l'éducation.	http://unesdoc.unesco.org/images/0021/002169/216910f.pdf
4	4.c	Guide méthodologique d'analyse de la question enseignante. Initiative pour la formation des enseignants en Afrique subsaharienne (TTISSA) Guide pour le développement des politiques (2010)	UNESCO		Ce guide doit permettre l'analyse des différentes facettes de la question enseignante dans divers pays, dans le but d'en établir une vue d'ensemble.	http://unesdoc.unesco.org/images/0019/001901/190129f.pdf



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Secteur de l'éducation

L'intégration de l'ODD 4 – Éducation 2030 dans les politiques et la planification sectorielles

offre des directives techniques aux bureaux hors Siègne de l'UNESCO pour assurer un appui technique adéquat aux autorités nationales.

Ces directives tiennent compte de différentes situations nationales, en termes de besoins et de capacités, de manière à éviter d'adopter une seule et même approche pour tous les pays. Le document contient des ressources et des supports qui peuvent être combinés et adaptés au contexte particulier de chaque pays.

Dans tous les cas, l'UNESCO devrait s'assurer que toutes les informations pertinentes sur l'ODD 4 – Éducation 2030 sont correctement diffusées dans ces directives. Le personnel de hors Siègne devra adapter les présentes directives aux réalités du pays dans lequel il est affecté afin d'assurer que l'UNESCO joue son rôle d'organisme des Nations Unies chef de file sur le terrain.